



L'éducation des adultes à la croisée des chemins

Enquête de l'ICÉA sur les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes (période 2010-2015)

Rapport final

Version du 7 décembre 2016
avec addenda

www.icea.qc.ca

COORDINATION

Daniel Baril, directeur général de l'ICÉA

ANALYSE ET RÉDACTION

Hervé Dignard, agent de recherche et de développement

Daniel Baril, directeur général de l'ICÉA

Louise Brossard, chercheuse

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

ISBN 978-2-89108-047-7

 Institut de coopération
pour l'éducation des adultes
4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3
www.icea.qc.ca | **514 948-2044**

ADDENDA

Veillez noter qu'une modification a été apportée à la version finale du 25 octobre 2016.

En page 64 du rapport du 25 octobre 2016, 3e paragraphe, 3^e et 4^e lignes, était écrit :

« étant donné que près du quart des 42 organisations susmentionnées ont appliqué 3 mesures ou plus ».

Il faut plutôt lire :

« étant donné que près **de 60 %** des 42 organisations susmentionnées ont appliqué 3 mesures ou plus ».

TABLE DES MATIÈRES	
FAITS SAILLANTS	7
1. ORGANISATIONS RÉPONDANTES	13
1.1 Discrimination de certaines réponses reçues	13
1.2 Constitution d'un ensemble de questionnaires retenus	14
1.3 Constitution de deux échantillons : un de référence et un d'analyse	17
2. PROBLÉMATIQUE, PERSPECTIVES, CADRE ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	22
2.1 Problématique	22
2.2 Perspectives	22
2.3 Cadre d'analyse	23
2.4 Précisions méthodologiques	24
2.4.1 Les regroupements de caractéristiques	25
2.4.2 L'indicateur de surreprésentation	28
2.4.3 L'indicateur de fragilisation	31
2.4.4 Dresser un portrait de la fragilisation des organisations touchées	32
2.4.5 Modes de présentation des données	34
3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	35
3.1 Caractéristiques de l'échantillon de référence	35
3.2 Caractéristiques des organisations les plus touchées par l'amputation de leur financement public	38
3.3 Croisements réalisés à partir des mesures mises en œuvre ou envisagées par les organisations touchées	42
3.3.1 Mesures mises en œuvre durant la période	42
3.3.2 Autres mesures mises en œuvre durant la période	46
3.3.3 Mesures envisagées pour l'avenir	48
3.3.4 Autres mesures envisagées pour l'avenir	51
3.4 Indicateurs de la fragilisation des organisations touchées	54
3.4.2 Situations actuelle et future de la fragilisation des organisations touchées	56
3.4.3 Portraits des organisations touchées selon leur état de fragilisation	58
4. DISCUSSION DES RÉSULTATS	64
CONCLUSION	71
ANNEXE 1 – Questionnaire de l'ICÉA	73
ANNEXE 2 – Calcul de l'indicateur de surreprésentation	76
ANNEXE 3 – Utilisation des données du questionnaire de l'ICÉA	79
ANNEXE 4 – Membres du comité PÉA	80

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Partage des organisations touchées selon le statut d'organisation	p. 25
Tableau 2	Distinctions relatives à la portée de l'action des organisations répondantes	p. 26
Tableau 3	Principales sources de réduction identifiées	p. 27
Tableau 4	Principaux regroupements de secteurs réalisés	p. 28
Tableau 5	Douze caractéristiques utilisées lors des croisements de données	p. 30
Tableau 6	Le statut des organisations en fonction des réductions financières	p. 35
Tableau 7	La portée de l'action des organisations en fonction des réductions financières	p. 36
Tableau 8	Les secteurs d'activités des organisations en fonction des réductions financières	p. 36
Tableau 9	Les sources de réductions en fonction du statut d'organisations	p. 37
Tableau 10	Croisements des douze caractéristiques des organisations touchées	p. 40
Tableau 11	Les mesures mises en œuvre sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques	p. 43
Tableau 12	Les autres mesures mises en œuvre sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques	p. 46
Tableau 13	Les mesures envisagées pour l'avenir sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques	p. 48
Tableau 14	Les autres mesures envisagées pour l'avenir sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques	p. 51
Tableau 15	Portrait des organisations qui apparaissent les plus fragilisées	p. 62
Tableau 16	Fréquence des caractéristiques	p. 76
Tableau 17	Utilisation des données recueillies par l'ICÉA selon les différentes sections du rapport	p. 79

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Étapes de la constitution d'un échantillon d'analyse	p. 13
Figure 2	Répartition des organisations gouvernementales et non gouvernementales	p. 14
Figure 3	Provenance régionale des organisations répondantes	p. 15
Figure 4	Secteurs d'activités cités par les organisations répondantes	p. 16
Figure 5	Organisations touchées ou non par des réductions entre 2010 et 2015	p. 17
Figure 6	Répartition des organisations gouvernementales et non gouvernementales touchées	p. 18
Figure 7	Provenance régionale des organisations répondantes touchées	p. 19
Figure 8	Secteurs d'activité cités par les organisations répondantes touchées	p. 20
Figure 9a	Exemple de calcul d'un ratio (C/D)	p. 29
Figure 9b	Exemple de calcul d'un ratio (A/B)	p. 30
Figure 10	Les mesures identifiées par l'ICÉA ou construites à postériori	p. 32
Figure 11	Mode de présentation des données	p. 34
Figure 12	Schéma des portraits d'ensemble dressés pour chaque indice de fragilisation	p. 55
Figure 13	État de fragilisation de 42 organisations touchées	p. 56
Figure 14	Les organisations en situation de fragilisation amorcée	p. 58
Figure 15	Les organisations en situation de fragilisation marquée	p. 59
Figure 16	Les organisations en situation de fragilisation aggravée	p. 60
Figure 17	Exemple de calcul d'un ratio	p. 77
Figure 18	Exemple de calcul d'un ratio	p. 78

FAITS SAILLANTS

Notre enquête poursuit deux objectifs. Dans un premier temps, elle vise à identifier les caractéristiques des organisations touchées par une diminution de leur financement public. Dans un second temps, elle veut évaluer les impacts de ces restrictions financières en identifiant les organisations les plus fragilisées parmi celles qui ont absorbé des réductions financières.

Constats tirés des réponses des 42 organisations qui ont spécifié les mesures qu'elles ont prises et celles à venir.

- ✓ Les **organisations non gouvernementales (ONG)** sont deux fois plus en position de fragilisation aggravée¹ comparativement aux organisations gouvernementales. Elles sont presque trois fois plus souvent dans une situation future très préoccupante, toujours par rapport aux organisations gouvernementales.
- ✓ Les organisations dont la **portée de l'action est régionale**² sont deux fois plus en position de fragilisation aggravée comparativement à celles dont la portée est nationale. Elles ont plus souvent aboli des postes et des services et réduit les heures de travail que les organisations à portée nationale.
- ✓ La situation future des organisations du regroupement sectoriel³ « **éducation populaire-action communautaire autonome** » est presque deux fois plus souvent qualifiée de « très préoccupante » comparativement à celle des autres regroupements sectoriels.
- ✓ Les organisations à portée régionale appartenant au regroupement sectoriel « **formation générale aux adultes-alphabétisation-francisation** » ont vu plus souvent leur financement réduit que les organisations à portée nationale des mêmes secteurs.
- ✓ Au sein des organisations gouvernementales, les secteurs **emploi-qualification** viennent au deuxième rang des plus touchés.
- ✓ Les organisations touchées par des réductions **du ministère québécois de l'Éducation** sont presque deux fois plus dans une position de fragilisation aggravée et dans une situation **future** très préoccupante comparativement à celles dont les réductions proviennent d'autres sources.

¹ Nous avons développé un indice de fragilisation qui comporte trois niveaux. Pour plus de détails, vous référer à la section 2.4.4.

² Le questionnaire permettait de distinguer les organisations dont le champ d'activité est circonscrit à une région administrative du Québec de celles qui couvrent l'ensemble du territoire québécois. Ce faisant, la plupart des organisations répondantes à portée régionale offrent des services directs à la population, soit des services de premières lignes.

³ Les vingt secteurs d'éducation aux adultes identifiés dans le questionnaire ont été réunis en quatre regroupements. Par exemple, le regroupement sectoriel emploi-qualification compte six secteurs. Pour plus de détails, consulter le tableau 4.

Les conséquences possibles des réductions financières sont⁴ :

- ✓ Les organisations non gouvernementales offrent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins des populations, souvent celles qui sont les moins lettrées et qui utilisent moins les services d'éducation aux adultes formels. Ultimement, ce sont ces populations qui sont à risque.
- ✓ Les organisations actives sur le plan régional offrent souvent des services directs à la population, des services dits de première ligne. Leur fragilisation risque de toucher la disponibilité et l'accessibilité de leurs services.
- ✓ Le financement plus souvent réduit des secteurs « formation générale aux adultes-alphabétisation-francisation » qui sont actifs au niveau régional risque d'affecter les populations allophones, immigrantes et celles qui ont les plus faibles niveaux de scolarité.
- ✓ Les organisations de l'« éducation populaire-action communautaire autonome » jouent un rôle important en matière d'éducation citoyenne prise dans un sens large. Leur affaiblissement signifie donc une perte en ce qui concerne l'implication citoyenne et, ultimement, la démocratie.
- ✓ Comment le gouvernement compte-t-il atteindre ses objectifs de formation en emploi si les secteurs « emploi-qualification » qui agissent à ce niveau sont affaiblis par les réductions financières?

Notre échantillon est composé de :

- ✓ 109 organisations, dont 65 % (71) ont absorbé des réductions financières.
- ✓ Parmi les 71 organisations dont le financement a été diminué, 42 ont donné des informations sur les mesures qu'elles ont prises pour faire face à la diminution de leur financement.

Les 71 organisations ayant vu leur financement abaissé se distribuent ainsi :

- ✓ 52 % sont non gouvernementales et 48 % sont gouvernementales.
- ✓ 17 % ont une portée nationale, contre 83 % dont la portée est régionale.
- ✓ 31 % sont actives dans la région de Montréal.
- ✓ Plus de 50 % sont actives dans 5 secteurs : la formation générale aux adultes (FGA) (19 %), l'éducation populaire (13 %), l'alphabétisation communautaire (10 %) la formation liée à l'emploi (7 %) et l'action communautaire autonome (7 %).

⁴ Ces éléments sont tirés de la discussion des résultats. Pour un aperçu plus complet et rapide, vous référer aux sections « À retenir » et à la discussion des résultats.

INTRODUCTION

Ces dernières années, l'objectif de l'atteinte de l'équilibre budgétaire a donné lieu à des politiques budgétaires restrictives qui se sont traduites par une réduction du financement public, dans plusieurs secteurs d'activités. L'éducation des adultes n'a pas été exempte d'une diminution du financement public. Dès le printemps 2014, première année au Québec d'un programme de réduction des dépenses publiques, des organismes en éducation des adultes faisaient l'objet d'une diminution de leur financement en provenance de l'État québécois. Une situation similaire se produisait chez des organismes recevant un financement de la part du gouvernement fédéral.

En réponse à ces réductions de leur financement public, les organisations touchées, incluant les institutions, ont été dans l'obligation de prendre des décisions drastiques, pour assurer leur viabilité financière. Ces décisions ont pris la forme de fermetures de postes ou de réduction du temps de travail ainsi que d'abolition ou de réduction de services ou d'activités. L'infrastructure matérielle de ces organisations et de ces institutions a pu elle aussi faire l'objet de ces décisions, notamment, sous la forme d'une réduction des espaces utilisés pour réaliser les activités, offrir des services et rendre disponibles des programmes.

Équipe de travail moins nombreuse, services et activités réduits, espaces restreints affectent directement la capacité des organisations et des institutions de répondre aux demandes d'apprentissage des adultes. De plus, la précarisation financière agit de façon pernicieuse sur la planification des activités à maintenir et la qualité des emplois.

MESURER L'IMPACT DES RÉDUCTIONS DU FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉDUCATION DES ADULTES SUR LES ORGANISATIONS ET LES INSTITUTIONS

À l'automne 2015, l'ICÉA a voulu prendre la mesure de l'impact de la réduction du financement public sur la capacité des organisations en éducation des adultes, incluant les institutions, de jouer leur rôle. Celui-ci étant de répondre à la demande d'apprentissage des adultes et de faire face aux défis complexes d'apprentissage de notre époque. Pour ce faire, nous avons largement diffusé un questionnaire auprès d'un vaste éventail de milieux de l'éducation des adultes. Volontairement, ce questionnaire se concentrait sur des questions de base, permettant de faire la lumière sur les décisions qu'imposaient des réductions du financement public. Ainsi, nous demandions si, après avoir fait l'objet d'une diminution de leur financement public, les organisations et les institutions avaient été contraintes de fermer des postes de travail, de réduire le temps de travail ou bien de réduire ou d'abolir des services, des programmes ou des activités. Le personnel et les activités étant les principaux leviers par lesquels les organisations et les institutions sont à même de répondre aux demandes d'apprentissage des individus, ils constituent des indicateurs éclairants de l'impact de la baisse du financement public.

Sur la base des nombreuses réponses reçues, nous avons cherché à identifier les organisations et les institutions plus particulièrement touchées par des réductions du financement public, en fonction de certaines de leurs caractéristiques. Ces organisations sont-elles gouvernementales ou sont-elles non gouvernementales? La portée de leur action est-elle nationale ou régionale? Leurs activités touchent-elles à un domaine d'apprentissage particulier? Enfin, ces organisations avaient-elles fait l'objet d'une diminution financière de la part d'un ministère en particulier? En outre, nous avons croisé ces caractéristiques dans le but d'analyser plus finement les données recueillies.

Les résultats de ces analyses ont permis de mettre en évidence certains profils d'organisations et d'institutions plus particulièrement touchées par une réduction de leur financement public.

Par ailleurs, nous voulions prendre la mesure de l'impact de cette réduction du financement public sur la capacité des organisations et des institutions de répondre aux défis d'apprentissage. Pour ce faire, nous avons compilé les décisions prises par les organisations suite à ces baisses de revenus. Ces décisions déjà mises en œuvre font sentir leur effet sur la capacité des organisations et des institutions concernées. En outre, le questionnaire invitait les organisations répondantes à nous indiquer s'il envisageait de prendre à l'avenir des mesures, au-delà des décisions déjà prises, en réponse à la réduction de leur financement public. Car il est possible que l'impact de la réduction du financement public se répercute sur plusieurs années. À l'aide de ces données sur les décisions prises ou à venir, il devenait possible de prendre la mesure du degré de fragilisation des organisations et des institutions visées par une réduction de leur financement public. Nous proposons donc un indicateur de fragilisation combinant les résultats relatifs aux décisions prises et à venir.

Nous avons croisé les données sur les caractéristiques des organisations et des institutions touchées par la réduction de leur financement public et de leurs décisions prises ou à venir. Ce faisant, l'enquête fait ressortir quelques éléments du profil des organisations et des institutions ayant davantage fait l'objet d'une baisse du soutien financier du gouvernement et dont les activités sont fragilisées.

Notre enquête répond à quatre grandes questions :

- ✓ Qu'elles sont les principales caractéristiques des organisations et des institutions ayant fait l'objet d'une réduction de leur financement public?
- ✓ Quelles décisions ont été prises en réponse à cette baisse du soutien financier du gouvernement?
- ✓ Quel est l'impact de ces décisions?
- ✓ Qu'elles sont les organisations et les institutions les plus fragilisées, en raison d'une diminution du financement public?

PORTER ATTENTION AUX CONSÉQUENCES DE LA FRAGILISATION DE L'INFRASTRUCTURE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Ce rapport souhaite contribuer à remettre à l'ordre du jour la situation de l'éducation des adultes. Dans le débat public en éducation et parmi les priorités des gouvernements du Québec et du Canada dans ce domaine, l'éducation des adultes est malheureusement la grande oubliée. Il est vrai que l'éducation initiale des jeunes soulève des enjeux majeurs pour le futur de la société. L'importance de ceux-ci ne justifie pas la marginalisation de l'éducation des adultes dans le débat en éducation. Qui plus est, il faut penser globalement les liens entre l'éducation des jeunes et des adultes dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie.

La période en cours de réduction du financement public accentue les conséquences du peu d'attention portée à l'éducation des adultes. La situation des centres d'éducation populaire de Montréal illustre pourtant les conséquences dramatiques des politiques budgétaires des gouvernements. En effet, ces centres risquent de devoir quitter les bâtiments qu'ils occupent, à défaut d'en assumer les frais de

fonctionnement et de rénovation à même leur budget déjà peu élevé⁵. Malgré les actions et alertes lancées par différents milieux, les impacts des réductions financières en éducation des adultes ont très peu été relayés par les médias et, ce faisant, ont occupé peu de place dans le débat public.

L'impact de la réduction du financement public de l'éducation des adultes doit être évalué à l'aune des défis et des enjeux de l'apprentissage chez les adultes. De fait, la société actuelle exerce une forte pression sur les connaissances et les compétences des individus, dans plusieurs sphères de la vie moderne. Par exemple, le taux d'emploi peu élevé des personnes sans diplôme d'études secondaires (30 %) ou ne possédant que ce diplôme (56 %) démontre que la société d'aujourd'hui impose des exigences croissantes en matière de connaissances et de compétences. Or, une proportion toujours importante de la population adulte (une personne sur trois) a un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires ou n'a que ce diplôme⁶. Plus particulièrement, une personne sur cinq possède des compétences en littératie insuffisantes pour faire face aux exigences de la société en matière de lecture⁷. Ces dernières font face à des situations encore plus précaires, et ce dans plusieurs domaines (travail et économie, rémunération, participation citoyenne, confiance, autonomie et estime de soi, santé)⁸. En somme, les individus ayant des niveaux insuffisants de scolarité ou de littératie sont à risque d'une plus grande marginalisation. Dans ce contexte, fragiliser la capacité des organisations et des institutions en éducation des adultes à contribuer à faire face à ces défis et à relever ces enjeux serait lourd de conséquences pour l'avenir.

Le développement considérable de l'éducation des adultes au cours des dernières décennies dote le Québec d'une infrastructure diversifiée permettant de répondre aux défis et enjeux de l'apprentissage des adultes dans une société de la connaissance. Toutefois, il est à craindre que la situation présente, notamment sur le plan du financement de l'éducation des adultes, affaiblisse durablement l'infrastructure québécoise d'éducation des adultes. Pour l'ICÉA, l'éducation des adultes est peut-être à la croisée des chemins, sous l'effet conjugué de sa marginalisation dans les politiques et de sa fragilisation, en raison de la réduction de son financement public⁹.

La conjoncture des années à venir dans un contexte de société de la connaissance invite à prendre la mesure de la situation présente, afin d'avoir les moyens éducatifs de répondre à une demande sociale d'apprentissage continue, dans des domaines variés¹⁰. Ce rapport entend fournir des données identifiant les secteurs de l'éducation des adultes les plus à risque de fragilisation.

⁵ Béguineau, Emmanuelle. 2015 (6 octobre). *Campagne pour la survie des centres d'éducation populaire de Montréal : l'ICÉA appuie l'InterCEP*. En ligne : <http://www.icea.qc.ca/site/fr/actualites/campagne-pour-la-survie-des-centres-de-education-populaire-de-montr%C3%A9al-l%E2%80%99ic%C3%A9a-appuie-l>

⁶ ICÉA (2016a). *Formation de base pour tous au Québec : le défi reste majeur*. [En ligne] <http://icea.qc.ca/site/fr/actualites/formation-de-base-pour-tous-au-qu%C3%A9bec-le-d%C3%A9fi-reste-majeur>. Consulté le 28 mai 2016.

⁷ ICÉA (2015a). *Analyse de l'ICÉA : l'alphabétisation à l'honneur*. [En ligne]. <http://icea.qc.ca/site/fr/actualites/analyse-de-lic%C3%A9a-l%E2%80%99alphab%C3%A9tisation-%C3%A0-lhonneur>. Consulté le 28 mai 2016.

⁸ Réseau de lutte à l'analphabétisme (2016). *Pour une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme*. [En ligne]. <http://lutteanalphabete.ca/wp-content/uploads/2016/05/Plateforme-R%C3%A9seau-de-lutte-%C3%A0-lanalphab%C3%A9tisme-VFc.pdf>. Consulté le 28 mai 2016.

⁹ ICÉA (2015b). *Des perspectives incertaines en éducation des adultes*. [En ligne]. <http://icea.qc.ca/site/fr/actualites/analyse-de-l%E2%80%99ic%C3%A9a-des-perspectives-incertaines-en-%C3%A9ducation-des-adultes>. Consulté le 28 mai 2016.

¹⁰ ICÉA (2016b). *Conjoncture 2016-2020 en éducation des adultes. Le droit à l'éducation des adultes dans un contexte de société de la connaissance, février 2016*. [En ligne]. http://icea.qc.ca/site/sites/default/files/planification_strategique_icea-conjoncture_externes-2fevrier2016.pdf. Consulté le 28 mai 2016.

ORGANISATION DU RAPPORT

Ce rapport comprend quatre chapitres. Un premier chapitre dresse le profil des organisations répondantes à notre questionnaire. Nous décrivons la composition de l'échantillon volontaire qui sert de base à nos analyses. Dans cette section, nous précisons notre échantillon de référence (questionnaires remplis retenus) et d'analyse (organisations répondantes ayant fait l'objet d'une réduction du financement public).

Dans un second chapitre, nous exposons le cadre de référence de notre enquête. Ainsi, nous explicitons le questionnement à l'origine de notre enquête, la perspective adoptée, le cadre d'analyse et la méthodologie empruntée dans le traitement des données. Plus particulièrement, nous introduisons trois angles d'analyse des données. Premièrement, pour faire ressortir les profils des organisations et des institutions touchées par une réduction du financement public. Deuxièmement, pour mettre en évidence les organisations et les institutions qui apparaissent les plus touchées par une baisse du financement public, nous avons élaboré un indicateur de surreprésentation. Cet indicateur réduit le biais causé par la répartition inégale du nombre d'organisations répondantes entre les secteurs d'activité. Troisièmement, pour prendre la mesure de l'impact de la réduction du financement public, nous avons élaboré un indicateur de fragilisation.

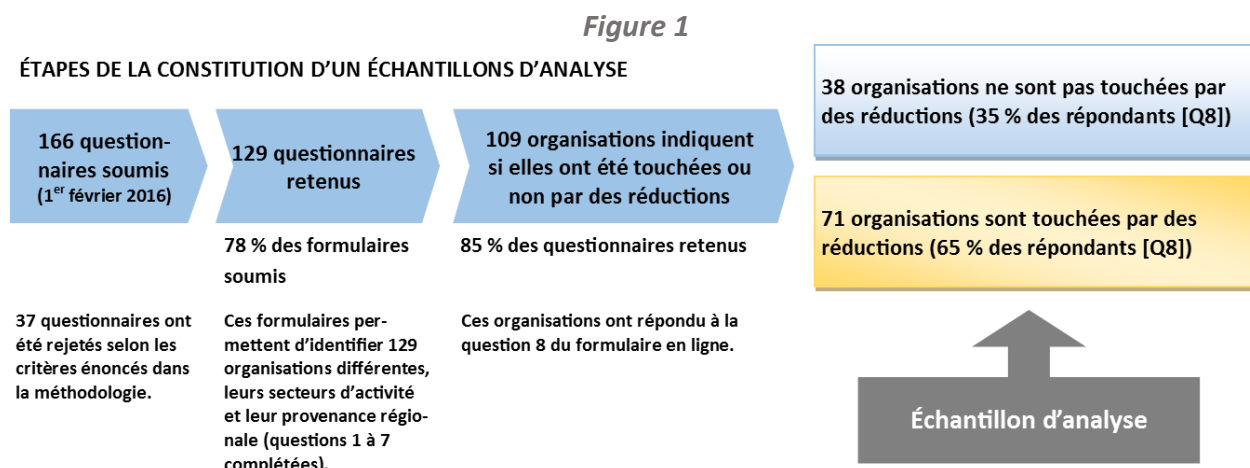
Le troisième chapitre présente les résultats de notre enquête. Nous exposons les profils des organisations et des institutions ayant fait l'objet d'une réduction du financement public, en fonction des indicateurs de surreprésentation et de fragilisation.

Enfin, le quatrième chapitre contextualise les résultats de l'enquête en fonction de la situation de l'éducation des adultes au Québec et d'une société misant plus fortement sur les connaissances et les compétences.

Afin d'alléger le texte, le terme organisation signifiera l'ensemble des organisations, des institutions et des réseaux en éducatifs des adultes, sauf indication contraire.

1. ORGANISATIONS RÉPONDANTES

Le schéma suivant présente les différentes étapes qui ont mené à la constitution de l'échantillon d'analyse de ce rapport d'enquête. Rappelons à ce titre qu'en date du 1^{er} février 2016, fin de l'étape de cueillette des données, l'enquête en ligne de l'ICÉA avait permis de recueillir 166 questionnaires.



1.1 Discrimination de certaines réponses reçues

Un premier exercice de nettoyage a été réalisé à partir de ces 166 questionnaires soumis. Cet exercice visait à constituer un échantillon de référence ne contenant pas plus d'un questionnaire rempli par organisation répondante. Au total, 37 questionnaires ont donc été rejetés sur la base des trois critères suivants :

1. Les réponses produites en double par une seule et même personne au nom d'une seule et même organisation;

**21
questionnaires
rejetés**

- Quinze questionnaires qui étaient incomplets par rapport à un autre questionnaire reçu du même organisme ont été rejetés sans vérification faite auprès des personnes ressources.
- Deux questionnaires soumis par la même personne ont été rejetés en raison du fait qu'ils s'annulaient l'un l'autre. Il a été impossible d'effectuer une vérification auprès de la personne ressource.
- Trois questionnaires ont été rejetés à la suite de vérifications faites auprès des personnes contacts. Ces vérifications visaient à établir clairement si l'organisation concernée avait subi ou non des réductions de financement au cours de la période 2010-2015.

2. Les réponses produites par plusieurs personnes au nom d'une seule et même organisation;

**8
questionnaires
rejetés**

- Six questionnaires ont été rejetés sur la base de ce critère. Dans chacun des cas, seul le questionnaire le plus complet et qui apportait le plus de précisions au sujet de l'organisation concernée a été retenu.
- Deux questionnaires ont été rejetés sur la base de ce critère en raison du fait qu'ils s'annulaient l'un l'autre.

3. Les réponses aberrantes pour lesquelles il était impossible d'identifier la personne répondante (prénom, nom et courriel) et l'organisation concernée (nom d'organisation).

8 questionnaires rejetés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Huit questionnaires ont été rejetés sur la base de ce critère. Pour chacun de ces questionnaires, il était impossible d'identifier clairement une personne-ressource et une organisation répondante.
---	--

1.2 Constitution d'un ensemble de questionnaires retenus

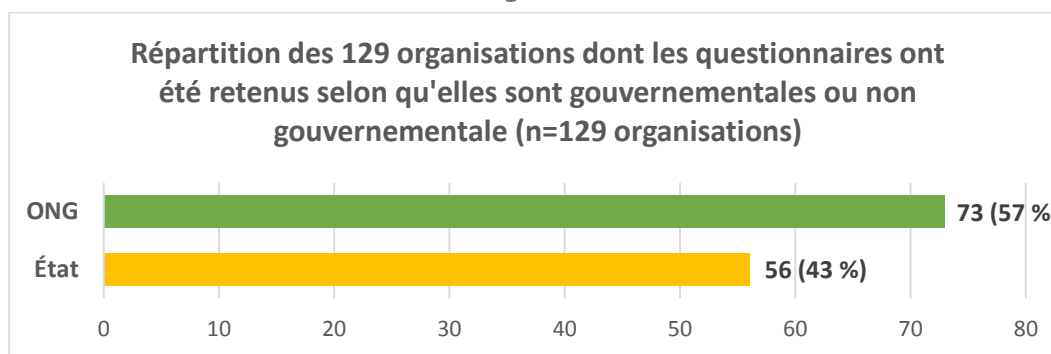
À la suite de ce premier exercice de nettoyage, il a été possible de constituer un ensemble de 129 « questionnaires retenus » correspondant à autant d'organisations répondantes qui avaient entièrement complété la section « identification » du questionnaire de l'ICÉA (questions 1 à 7). Chacun de ces 129 questionnaires permettait donc d'identifier une organisation répondante, le ou les secteurs où elle était active ainsi que la provenance régionale de cette organisation.

Les renseignements recueillis à la section « identification » du questionnaire ont notamment permis de dresser différents portraits de la diversité régionale et de la répartition sectorielle des organisations répondantes qui ont volontairement participé à cette enquête.

Les organisations gouvernementales et les organisations non gouvernementales

La figure 2 présente la répartition des organisations répondantes qui ont volontairement participé à cette enquête selon qu'elles sont gouvernementales ou non gouvernementales. Ce regroupement selon le statut de l'organisme a été rendu possible grâce au recoupement de plusieurs informations nominatives fournies par les s retenus (voir les précisions méthodologiques, pages 26 à 29). Cette figure révèle que 73 des 129 organisations répondantes sont non gouvernementales (57 %). Ceci dit, les 56 organisations répondantes pouvant être gouvernementales constituent tout de même 43 % du total des questionnaires retenus.

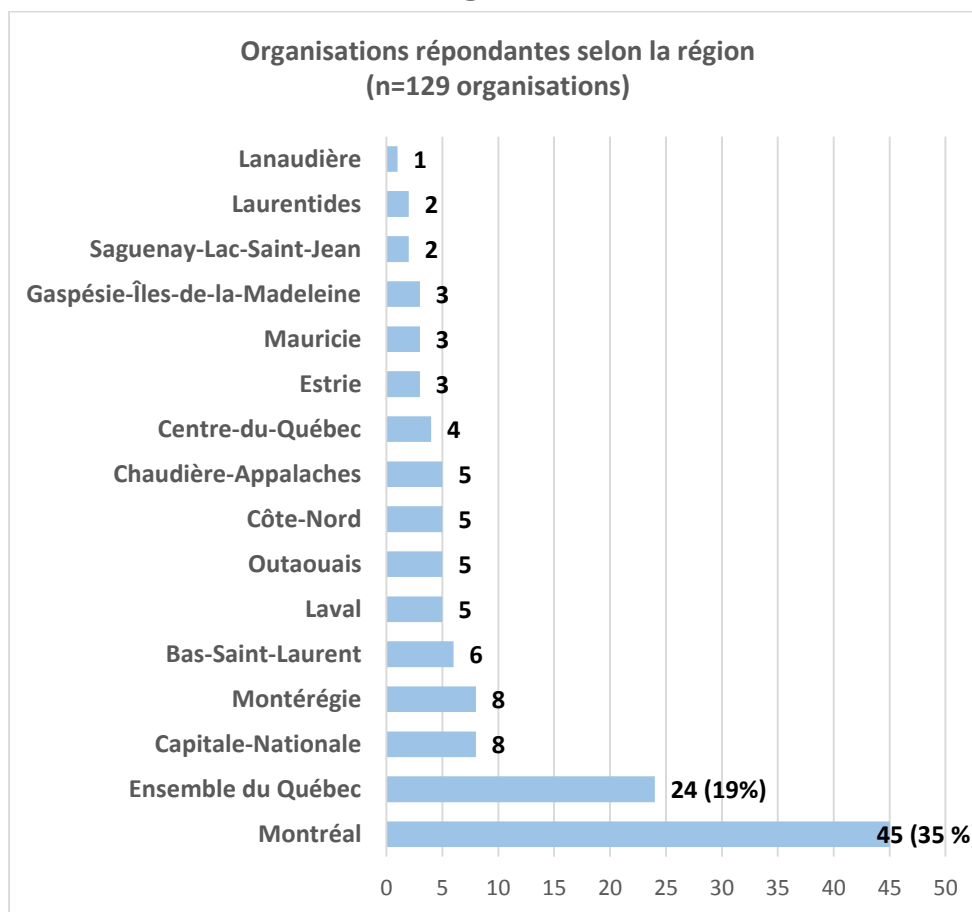
Figure 2



La provenance régionale des 129 questionnaires retenus (question 3)

Les organisations répondantes pouvaient soit indiquer être actives dans une des 17 régions administratives du Québec, soit indiquer être actives sur l'ensemble du territoire québécois. Des questionnaires provenant de 15 régions du Québec ont été soumis : cet échantillon ne comporte aucun formulaire d'organisation provenant de l'Abitibi-Témiscamingue ou du Nord-du-Québec. Plus de la moitié de cet échantillon se compose de formulaires soumis par des organisations actives dans la région de Montréal ou sur l'ensemble du territoire québécois.

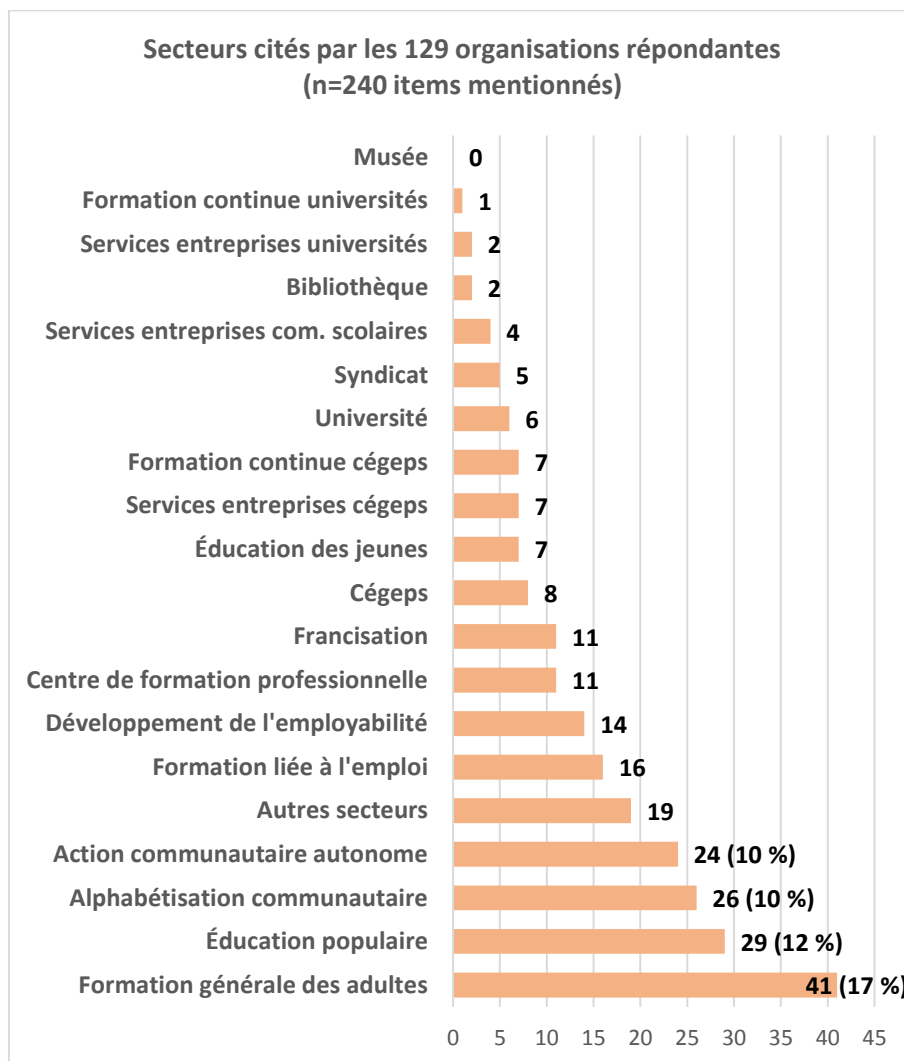
Figure 3



Les secteurs d'activité cités par les 129 organisations répondantes (question 2)

Les organisations répondantes pouvaient citer un ou plusieurs des vingt secteurs identifiés dans le questionnaire de l'ICÉA. Ainsi, le nombre d'items mentionnés à cette question est supérieur au nombre de questionnaires retenus. Aucune organisation répondante n'a indiqué être active dans le secteur muséal. Toutes les organisations répondantes qui ont indiqué être actives dans le secteur « Éducation des jeunes » l'étaient également dans un autre secteur de l'éducation des adultes¹¹. La moitié des secteurs cités par les organisations répondantes désignent quatre secteurs de l'éducation des adultes : la formation générale des adultes, l'éducation populaire, l'alphabétisation communautaire et l'action communautaire autonome.

Figure 4



¹¹ Ces organisations étaient toutes des commissions scolaires dont l'éducation des jeunes est l'un de leurs secteurs d'activité.

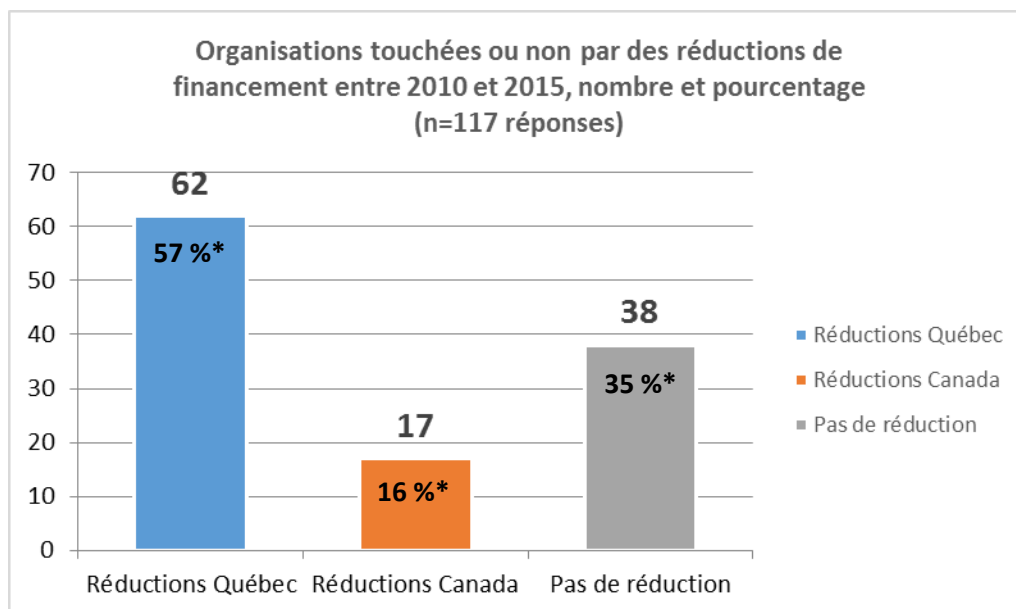
1.3 Constitution de deux échantillons : un de référence et un d'analyse

Parmi les 129 questionnaires retenus, seuls 109 questionnaires proposaient des réponses à la section « Informations générales sur la période 2010-2015 » du questionnaire de l'ICÉA (question 8). Cette section permettait d'établir si les organisations répondantes avaient ou non été touchées par des réductions de financement. Les 109 questionnaires proposant des réponses à la question 8 composent l'**échantillon de référence** de cette enquête.

Comme l'illustre la figure 5, ces 109 organisations ont fourni 117 réponses permettant d'établir que :

- 62 organisations ont subi des réductions provenant du gouvernement du Québec ;
- 17 organisations ont subi des réductions provenant du gouvernement du Canada; et
- 38 organisations n'ont subi aucune réduction de leur financement.

Figure 5



*Pourcentage des 109 organisations qui ont répondu à la question 8.

Au total, en tenant compte du fait que 8 organisations ont fait état de réductions provenant des deux paliers de gouvernements¹², 71 organisations répondantes ont subi des réductions de leur financement entre 2010 et 2015, soit 65 % de notre échantillon de référence.

Parmi les 109 organisations qui ont répondu à la question 8 du questionnaire, 71 organisations ont indiqué avoir été touchées par des réductions provenant du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des deux. Ces 71 organisations composent l'échantillon d'analyse de cette enquête.

Tout au long de ce rapport, il sera fait mention de différents résultats se rapportant à ces 71 organisations touchées. Les figures 7 et 8 témoignent de la diversité régionale et de la représentativité sectorielle des organisations touchées qui composent l'échantillon d'analyse de cette enquête.

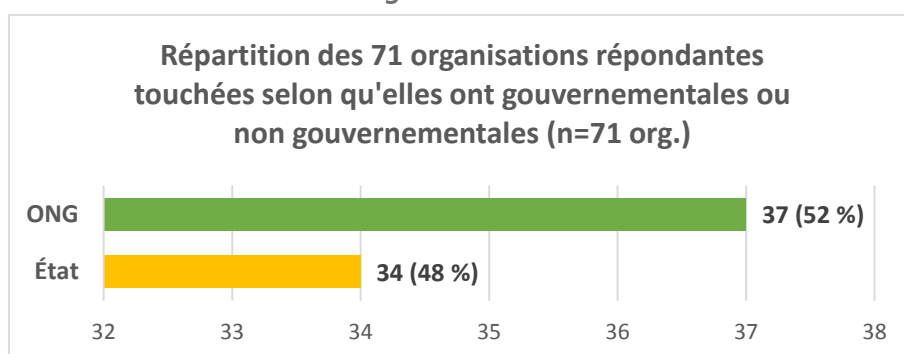
¹² Raison pour laquelle le total des réponses présentées dans les champs de la figure 6 dépasse de 8 le nombre d'organisations qui indiquent avoir subi une réduction de leur financement.

Les organisations répondantes touchées gouvernementales ou non gouvernementales

La figure 6 présente la répartition des organisations répondantes touchées selon qu'elles sont gouvernementales ou non gouvernementales. Ce regroupement selon le statut de l'organisme a été rendu possible grâce au recoupement de plusieurs informations nominatives fournies par les questionnaires retenus (voir les précisions méthodologiques, pages 26 à 29).

La figure 6 révèle que l'écart entre le nombre d'organisations non gouvernementales et celles étant gouvernementales est réduit au sein de l'échantillon d'analyse de cette enquête. De fait 52 % des 71 organisations touchées de l'échantillon d'analyse sont non gouvernementales, tandis que 48 % des organisations touchées de cet échantillon sont gouvernementales.

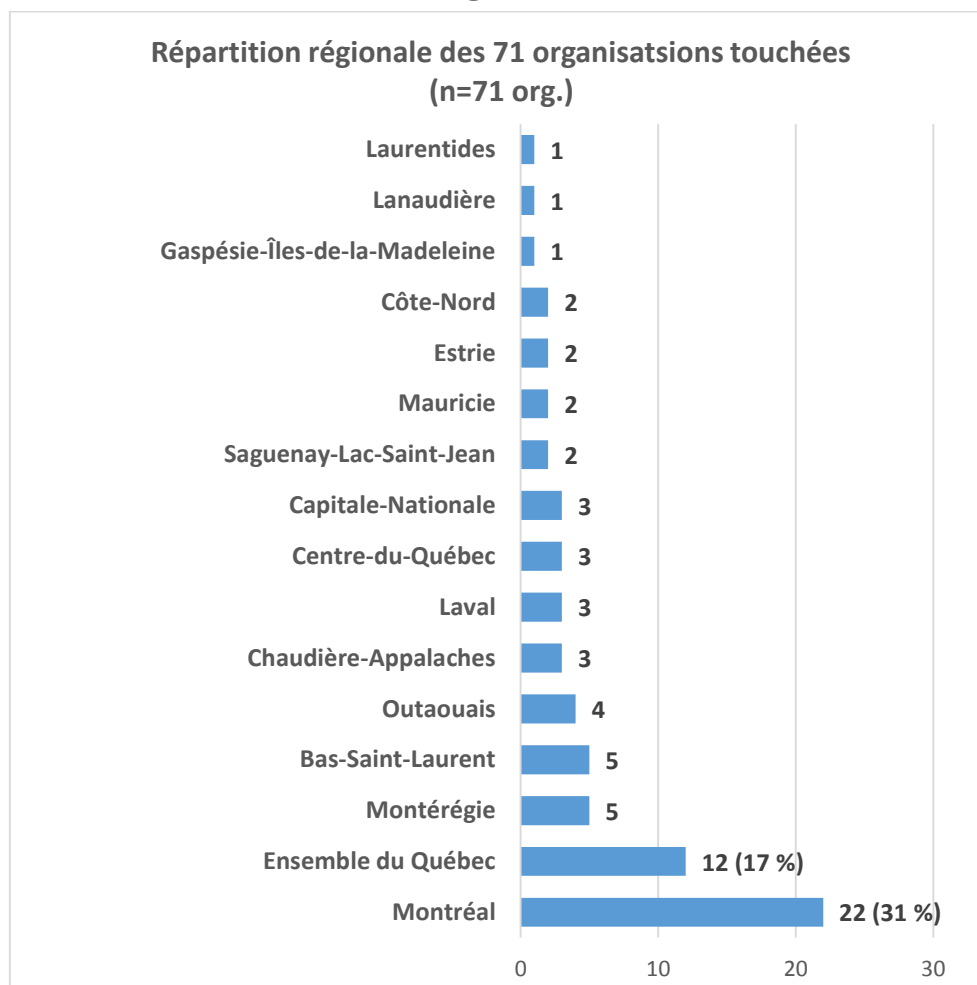
Figure 6



Provenance régionale des organisations répondantes touchées

Un peu moins de la moitié des organisations répondantes touchées sont actives dans la région de Montréal ou sur l'ensemble du territoire québécois.

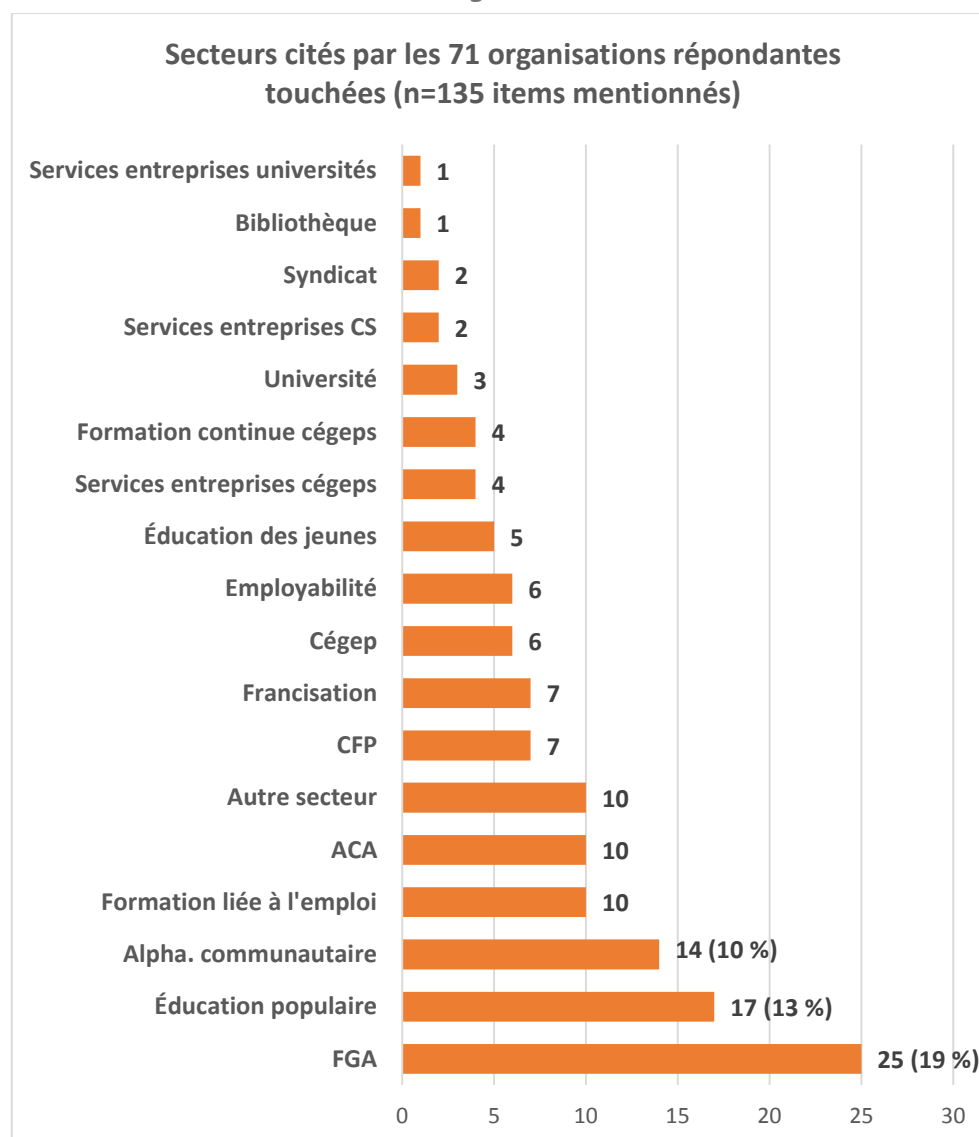
Figure 7



Secteurs d'activité cités par les organisations répondantes touchées

Plus de la moitié des secteurs cités par les organisations répondantes touchées désignent cinq secteurs de l'éducation des adultes : la formation générale des adultes, l'éducation populaire, l'alphabétisation communautaire, la formation liée à l'emploi et l'action communautaire autonome.

Figure 8



Notre échantillon d'analyse présente donc une grande diversité, tant sur les plans du statut étatique ou non des organisations répondantes que de la portée de leur action ou de leur secteur d'activité. Il n'est malheureusement pas possible de vérifier la représentativité de cet échantillon, puisque nous ne possédons pas un portrait de la répartition des organisations détenant ces caractéristiques au sein de l'ensemble des organisations de l'éducation des adultes du Québec. Par ailleurs, il est pertinent de noter que notre échantillon est *volontaire*, c'est-à-dire que les organisations répondantes n'ont pas été sélectionnées de manière aléatoire.

En partie, notre questionnaire permettait de pallier les limites de ce type d'échantillonnage, puisque les organisations répondantes pouvaient indiquer à la question 8 ne pas avoir fait l'objet d'une réduction de leur financement public. Seules les réponses positives à cette question activaient la suite du questionnaire. Nous possédons donc des données d'organisations répondantes ayant ou non subi une baisse de leur financement provenant de l'État. Cela réduit le biais possible d'un échantillon volontaire posé par le fait que seules les personnes ayant fait l'objet d'une réduction du financement public auraient pu être intéressées (ou avoir un intérêt) à répondre au questionnaire.

2. PROBLÉMATIQUE, PERSPECTIVES, CADRE ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

2.1 Problématique

Cette enquête est motivée par de nombreux constats sur les conséquences des récentes politiques, orientations et décisions en éducation des adultes des gouvernements du Québec et du Canada. Depuis le printemps 2014, des échanges informels entre l'Institut et plusieurs organisations, institutions et réseaux des secteurs public et communautaire ont permis à l'ICÉA de constater les effets, parfois dramatiques, des décisions prises en éducation des adultes par les deux paliers de gouvernement. L'Institut lui-même vit le contrecoup de ces décisions.

Les réductions du financement public sont les plus souvent citées. Elles apparaissent comme la pointe de l'iceberg d'une marginalisation croissante de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie, en dépit des discours et des politiques des dernières décennies en leur faveur. En réponse à ces réductions du financement public de l'éducation des adultes, des organisations et des institutions ont réduit leur personnel, diminué leur offre de services, abandonné des activités d'apprentissage et doivent composer avec des ressources matérielles restreintes qui handicapent leur fonctionnement. Certaines organisations ont été tout simplement contraintes de fermer leurs portes et d'autres sont à risque de vivre le même sort.

Ces nombreux signes laissent croire que, depuis quelques années, des changements significatifs, notamment en ce qui concerne le financement public, sont apportés aux politiques et aux orientations en éducation des adultes par les gouvernements du Québec et du Canada. À ce jour, aucun portrait d'ensemble de ces changements n'a été réalisé ni aucune étude des impacts des transformations en cours sur l'offre d'éducation des adultes et l'accès des adultes aux ressources d'apprentissage. Par ailleurs, dans la dernière année, le débat public sur les conséquences actuelles et appréhendées des politiques et des décisions des gouvernements québécois et canadien en éducation s'est intensifié.

L'ICÉA souhaite contribuer à combler l'absence d'évaluation de ces récentes politiques et décisions en éducation des adultes et de leur impact en réalisant une enquête auprès des organisations, des institutions et des réseaux en éducation des adultes. Afin d'alléger le texte, le terme organisation signifiera l'ensemble des organisations, des institutions et des réseaux en éducation des adultes, sauf indication contraire.

2.2 Perspectives

Pour éclairer le débat en cours sur les politiques d'éducation des adultes, l'ICÉA estime pertinent de collecter des données de base sur l'impact des décisions des gouvernements du Québec et du Canada en éducation des adultes. La question qui guide cette enquête s'énonce ainsi :

Quel est l'impact des orientations adoptées et des décisions prises ces dernières années par les gouvernements du Québec et du Canada en matière d'éducation des adultes sur la capacité des organisations, des institutions et des réseaux de répondre aux demandes et aux besoins d'apprentissage des adultes et d'adapter leurs activités et leurs services aux conditions et à la disponibilité de ces personnes?

Pour répondre à cette question, l'ICÉA a interrogé les organisations des secteurs public et communautaire sur les décisions prises et leur impact. De manière plus spécifique, l'ICÉA a collecté des données de base sur l'impact des politiques, telles que :

1. le montant des réductions de financement public provenant des gouvernements du Québec et du Canada;
2. les décisions prises par les organisations touchées;
3. en réponse à ces décisions : le nombre de postes fermés, le nombre d'heures réduites, le nombre de services réduits ou abolis, d'autres décisions à venir pour ajuster les activités aux nouveaux niveaux de financement.

Cette enquête s'inscrit dans la perspective de l'évaluation des politiques d'éducation des adultes, une des missions traditionnelles de l'ICÉA. À terme, elle fournira des données de base qui éclaireront le débat en cours sur les politiques et les orientations en éducation des adultes.

2.3 Cadre d'analyse

La démarche de l'enquête comporte trois étapes :

1. Une collecte de données s'est déroulée à l'automne 2015 et à l'hiver 2016, alors que les organisations en éducation des adultes ont été invitées à remplir un questionnaire en ligne (voir Annexe 1, pour le questionnaire).
2. Une version préliminaire du rapport de l'enquête¹³ a été soumise à discussion par l'ICÉA. Cette consultation a eu lieu lors d'une rencontre élargie¹⁴ du comité sur les politiques en éducation des adultes (comité PÉA) de l'ICÉA, qui réunissait les membres du comité et des personnes intéressées à discuter de ce rapport préliminaire. Au sein de l'Institut, le comité PÉA est le lieu central d'analyse et de prospective en matière de politiques en éducation des adultes¹⁵. Le but de cette rencontre réalisée en mars 2016 était d'apporter une lecture plus qualitative des données colligées et de dégager des angles d'analyse.
3. Enfin, suite à sa publication, le présent rapport d'enquête sera largement diffusé, notamment auprès des ministres québécois et canadiens concernés par l'éducation et la formation des adultes. Il servira de base à la poursuite d'échanges avec les organisations de l'éducation des adultes dans le but de faire des portraits qualitatifs illustrant les conclusions de l'enquête.

Selon l'ICÉA, les changements apportés aux politiques et aux orientations en éducation des adultes transforment déjà les possibilités d'apprentissage dédiées aux adultes. Ces transformations font craindre une période d'incertitude et de précarité pour l'éducation des adultes. Nous sommes à la croisée des chemins en matière de politiques et d'orientations en éducation des adultes. Les décisions prises risquent d'affaiblir durablement la capacité d'intervention des organisations actives en éducation des adultes au Québec.

¹³ ICÉA. (2016c). *Enquête de l'ICÉA. Les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes (2010-2015). Rapport préliminaire* (version du 11 mars 2016). Montréal : ICÉA. http://icea.qc.ca/site/sites/default/files/consultation_icea_analyse-preliminaire_version2_mars2016.pdf

¹⁴ ICÉA. (2016d). *Invitation à une activité publique de discussion sur les réductions du financement public de l'éducation des adultes*. 26 mars 2016 [En ligne]. <http://icea.qc.ca/site/fr/actualites/invitation-%C3%A0-une-activit%C3%A9-publique-de-discussion-sur-les-r%C3%A9ductions-du-financement-public>

¹⁵ Voir Annexe 3 pour liste des membres du comité PÉA.

Afin de fonder le débat à venir sur des données probantes, il importe de documenter l'impact des politiques et des orientations en vigueur en éducation des adultes et les décisions prises en leur nom. Selon l'ICÉA, les politiques et les orientations des gouvernements doivent préserver et développer la capacité de l'éducation des adultes. Cette dernière constitue en effet un levier en faveur de la justice sociale et de l'égalité des chances des personnes faiblement alphabétisées ou peu scolarisées, de la mobilité sociale de ceux et celles qui comptent sur l'apprentissage pour améliorer leur vie et leur employabilité et, plus largement, du développement du potentiel des individus, des organisations, des entreprises, des collectivités et du Québec. C'est à la lumière de ces grands objectifs que l'Institut évaluera l'impact des politiques et des orientations en éducation des adultes sur les possibilités d'apprentissage.

2.4 Précisions méthodologiques

Les questionnaires fournissaient des données de base sur les décisions prises par les organisations ayant fait l'objet d'une réduction du financement public en réponse à celle-ci. Nous avons traité ces données à partir de trois angles d'analyse.

1. Identifier les caractéristiques des organisations faisant l'objet d'une réduction de leur financement public

Premièrement, notre analyse a cherché à mettre en relief les caractéristiques des organisations touchées par une réduction de leur financement public. Pour ce faire, nous avons procédé à des regroupements d'organisations répondantes sur la base de certaines caractéristiques, soit, le fait de relever de l'État ou non, la portée régionale ou nationale de l'action, les secteurs d'activités et la source du financement réduit. Ces caractéristiques permettent de dresser le profil des organisations et des institutions faisant face à une diminution de leur financement public.

2. Identifier les organisations les plus touchées par une réduction de leur financement public

Deuxièmement, nous avons développé un **indicateur de surreprésentation** dans le but d'identifier les caractéristiques des organisations les plus touchées par une réduction de leur financement public. Cet indicateur de surreprésentation compare, parmi un même regroupement de caractéristiques, la fréquence du nombre d'organisations répondantes possédant une caractéristique donnée par rapport à leur poids parmi les organisations répondantes touchées par une réduction du financement public, abstraction faite de la caractéristique analysée. Par cet indicateur, nous voulons repérer les caractéristiques révélant le plus le profil des organisations.

3. Dresser le profil des organisations les plus fragilisées par une réduction de leur financement public

Troisièmement, nous avons évalué l'impact des décisions prises ou à venir en réponse à la réduction du financement public. Pour ce faire, nous proposons différents **indices de la fragilisation** des organisations qui ont pris des mesures pour faire face à une réduction de leur financement public et/ou qui ont indiqué qu'elles envisagent devoir en prendre à l'avenir. Dans notre analyse, le fait d'avoir pris des mesures et de prévoir devoir en prendre à l'avenir indique un degré élevé de fragilisation.

2.4.1 Les regroupements de caractéristiques

Regroupement de caractéristiques relatives au statut des organisations

Les renseignements fournis par les questionnaires retenus pour analyse ont permis de classer les organisations répondantes dans deux groupes distincts : les organisations non gouvernementales, d'une part, et les organisations gouvernementales qui réfèrent aux services publics et parapublics, d'autre part.

Ce regroupement en vertu du statut visait à générer de nouveaux angles d'analyse. Il a été réalisé à partir du recouplement de plusieurs informations nominatives fournies par les questionnaires retenus : nom de l'organisme [Q1], secteurs cités [Q2], coordonnées de la personne répondante (notamment l'adresse courriel) [Q5 à Q7].

Tableau 1

PARTAGE DES ORGANISATIONS TOUCHÉES SELON LE STATUT D'ORGANISATION	
<p>Secteurs associés aux organisations non gouvernementales 52 % de l'échantillon d'analyse (37 organisations sur 71)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action communautaire autonome ▪ Alphabétisation communautaire ▪ Autre secteur ▪ Bibliothèque ▪ Développement de l'employabilité ▪ Éducation populaire ▪ Formation liée à l'emploi (milieux communautaires) ▪ Francisation (milieux communautaires) ▪ Syndicat 	<p>Secteurs associés aux organisations gouvernementales 48 % de l'échantillon d'analyse (34 organisations sur 71)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cégep ▪ Centre de formation professionnelle ▪ Éducation des jeunes ▪ Formation générale des adultes ▪ Formation liée à l'emploi (milieux éducation formelle) ▪ Francisation (milieux éducation formelle) ▪ Services aux entreprises des cégeps ▪ Services aux entreprises des commissions scolaires ▪ Services aux entreprises des universités ▪ Services de formation continue des cégeps ▪ Services de formation continue des universités ▪ Université ▪ Autre secteur

Comme le montre le tableau précédent, les organisations qui citaient des secteurs formels¹⁶ de l'éducation (jeunes et adultes) ont été classées sous le statut « organisations gouvernementales ». Inversement, les organisations qui citaient des secteurs d'éducation non formels ou communautaires ont été classées sous le statut « organisations non gouvernementales » ou « ONG ».

Il est à noter que le secteur des musées n'a été classé sous aucun statut en raison du fait qu'il n'est cité par aucune organisation répondante. Par ailleurs, les secteurs de la formation liée à l'emploi et de la francisation se retrouvent sous les deux statuts d'organisations.

¹⁶ Le secteur formel de l'éducation se distingue du secteur non formel en raison du fait que les apprentissages qui y sont réalisés sont sanctionnés de manière officielle.

En effet, ces services sont tout à la fois offerts par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Une attention particulière a donc été portée aux informations nominatives fournies par les organisations répondantes : elles ont permis de distinguer les organisations qui se classaient sous l'un ou l'autre des statuts.

Regroupement de caractéristiques relatives à la portée de l'action

Les renseignements fournis par les questionnaires retenus pour analyse ont permis de distinguer, parmi les organisations répondantes, celles dont le champ d'activité se limitait à une région administrative du Québec de celles dont le champ d'activité couvrait l'ensemble du territoire québécois.

La question 3 du questionnaire de l'ICÉA permettait aux organisations répondantes de sélectionner l'une des 17 régions administratives du Québec ou de cocher la case « Ensemble du Québec ». Comme le montre le tableau qui suit, deux groupes ont ainsi été constitués : « action régionale » et « action ensemble du Québec ». Ces groupes représentent respectivement 83 % et 17 % de l'échantillon des organisations répondantes touchées retenues pour analyse.

Tableau 2

DISTINCTIONS RELATIVES À LA PORTÉE DE L'ACTION DES ORGANISATIONS RÉPONDANTES

Action régionale	Action ensemble du Québec
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 59 organisations répondantes touchées ▪ 83 % de l'échantillon d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 organisations répondantes touchées ▪ 17 % de l'échantillon d'analyse
Les organisations répondantes indiquent que leur action est localisée dans l'une des 17 régions administratives du Québec.	Les organisations répondantes indiquent que leur action couvre l'ensemble du territoire québécois.

Afin de faciliter la lecture de ce document, les organisations classées dans le groupe « action régionale » seront nommées « organisations régionales », tandis que les organisations du second groupe seront nommées « organisations nationales ».

Regroupement de caractéristiques relatives au ministère à la source de la réduction du financement

Les questions 10 à 12 et 14 à 16 du questionnaire de l'ICÉA permettaient aux organisations répondantes d'apporter des précisions concernant la ou les sources des réductions de financement subies : paliers de gouvernement, ministères, programmes ou enveloppes budgétaires. Comme le montre le tableau qui suit, quatre différentes sources de réduction ont été identifiées à partir des renseignements obtenus.

Tableau 3

PRINCIPALES SOURCES DE RÉDUCTION IDENTIFIÉES

Québec – Éducation	Regroupement de toutes les sources mentionnées qu'il est possible de lier aux responsabilités ministérielles du Québec en éducation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).
Québec – Emploi	Regroupement de toutes les sources mentionnées qu'il est possible de lier aux responsabilités ministérielles du Québec en emploi : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Emploi-Québec et ses programmes (Budget d'initiatives locales, PAAS action, Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires : volet « action communautaire et action bénévole ») et Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).
Ottawa – Alphabétisation	Regroupement de toutes les sources mentionnées qu'il est possible de lier à des responsabilités assumées par le gouvernement fédéral en matière d'alphabétisation : Bureau de l'alphabétisation des compétences essentielles (BACE), Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).
Autres sources	Regroupement de toutes les autres sources de réductions mentionnées par les organisations répondantes que ces sources soient liées au gouvernement du Québec ou du fédéral : Emploi d'été Canada, Programme de dépistage du cancer de sein, Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, Connexion compétences de Services Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, ville de La Tuque, Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du Québec, Office de la langue française, Services gouvernementaux Québec, Services carcéraux du Canada).

Au total, 56 % des organisations répondantes touchées (40 sur 71) ont apporté des précisions sur l'origine des réductions qu'elles ont subies. Les organisations répondantes ayant eu la possibilité de mentionner plus d'une source, cette question compte plus d'items mentionnés que d'organisations répondantes.

Regroupement des caractéristiques relatives au secteur d'activité

Les questionnaires soumis lors de l'enquête permettaient aux organisations répondantes de se classer dans l'un ou l'autre des 19 secteurs d'activités liés à l'éducation des adultes. Parmi les 71 organisations touchées qui composent l'échantillon d'analyse, 40 organisations ont indiqué être actives dans un seul secteur (56 %), alors que 31 ont indiqué être actives dans plusieurs secteurs (44 %).

À partir de la liste établie par le questionnaire de l'ICÉA, il a été possible de réaliser des regroupements sectoriels qui ciblaient des groupes d'organisations touchées actives dans des domaines d'apprentissage stratégique de l'éducation des adultes. Comme le montre le tableau qui suit, quatre regroupements ont ainsi été réalisés.

Tableau 4

PRINCIPAUX REGROUPEMENTS DE SECTEURS RÉALISÉS

FGA, alphabétisation ou francisation	Regroupement de trois secteurs responsables des apprentissages de base : formation générale des adultes (FGA), alphabétisation communautaire et francisation;
Emploi-qualification	Regroupement de six secteurs responsables du développement de l'employabilité et des apprentissages réalisés en milieu de travail : formation liée à l'emploi, centre de formation professionnelle, organisme communautaire de développement de l'employabilité, services aux entreprises des commissions scolaires, des cégeps et des universités;
Éducation populaire ou ACA	Regroupement de deux secteurs responsables des apprentissages réalisés dans les milieux communautaires et populaires : éducation populaire et action communautaire autonome (ACA);
Éducation postsecondaire	Regroupement de quatre secteurs responsables des apprentissages de niveau postsecondaire : cégeps, services de formation continue des cégeps, universités et services de formation continue des universités.

2.4.2 L'indicateur de surreprésentation

Notre objectif d'analyse consiste à faire ressortir les caractéristiques des organisations les plus touchées par une réduction de leur financement public. Pour ce faire, nous avons développé un indicateur de surreprésentation. Pour bâtir cet indicateur, nous avons procédé à deux types de calcul.

Premier calcul : réduire la répartition inégale du nombre d'organisations répondantes

Tout d'abord, puisque le nombre d'organisations répondantes est inégal selon les caractéristiques utilisées pour l'analyse (par exemple, sur 109 organisations répondantes, 86 ont une action régionale alors que 23 ont une action nationale), il aurait été trompeur de fonder l'analyse uniquement sur la fréquence (ou la proportion) des organisations de notre échantillon d'analyse. Nous devons donc réduire le biais de notre échantillon posé par la répartition inégale du nombre d'organisations répondantes.

Pour ce faire, nous devons évaluer le poids des organisations possédant la caractéristique que nous voulons analyser (appelée caractéristique analysée) par rapport aux organisations possédant les autres caractéristiques d'un même regroupement. Par exemple, pour connaître le poids des organisations gouvernementales au sein du regroupement « statut d'organisation », nous ferons le calcul suivant :

Figure 9a

$$\frac{\text{Total des organisations gouvernementales}}{\text{Total des autres organisations du regroupement statut d'organisation}} = \frac{34}{37} = 0,92$$

Donc, le poids des organisations gouvernementales au sein du regroupement « statut d'organisation » est de 0,92 (34 ÷ 37).

S'il y avait eu autant d'organisations gouvernementales que d'organisations non gouvernementales (ONG), nous aurions eu un ratio de 1. Par exemple, s'il y avait eu 37 organismes liés à l'État et 37 ONG, le calcul aurait été : 37 ÷ 37 = 1. À l'inverse, s'il y avait eu plus d'organisations gouvernementales que d'ONG, nous aurions eu un ratio plus élevé que 1 (par exemple 57 ÷ 37 = 1,5).

Conséquemment, un ratio égal à 1 signifie que les organisations d'un même regroupement de caractéristiques sont touchées pareillement par la réduction du financement public puisque leur nombre est identique.

Par contre, dès que le ratio est plus élevé que la valeur de 1, on peut conclure que les organisations possédant la caractéristique analysée sont davantage touchées que les autres organisations du même regroupement parce qu'elles sont plus nombreuses. Dans l'exemple précédent, le regroupement « statut d'organisation » révèle qu'il y a presque autant d'ONG que d'organisations gouvernementales touchées par la diminution de leur financement public.

Deuxième calcul : identifier les caractéristiques des organisations les plus touchées

Afin d'identifier les caractéristiques des organisations les plus touchées, nous avons croisé toutes les caractéristiques des quatre regroupements de caractéristiques. Comme le montre le tableau 5, il y a en tout douze caractéristiques différentes à croiser entre elles.

Afin d'illustrer notre propos, prenons en exemple le croisement des caractéristiques du regroupement « source de réduction du financement public » à celles du regroupement « statut d'organisation ». En opérant ce croisement, le nombre d'organisations change. Par exemple, en tenant compte seulement des caractéristiques du regroupement « statut d'organisation », nous avons 34 organisations gouvernementales et 37 ONG. Si nous ajoutons les caractéristiques du regroupement « sources de réduction du financement public », nous comptons 10 organisations gouvernementales coupées par le MELS et 9 ONG coupées par le MELS¹⁷. Précisons que les caractéristiques ajoutées sont qualifiées de *références* (voir figure 9b).

¹⁷ Ces données brutes ne sont pas présentées dans ce rapport.

Tableau 5

DOUZE CARACTÉRISTIQUES DIFFÉRENTES UTILISÉES LORS DES CROISEMENTS DE DONNÉES

<u>Regroupements de caractéristiques</u>	<u>Caractéristiques des regroupements</u>
Statut de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernementales ▪ ONG
Portée de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régionale ▪ Nationale
Source de la réduction du financement public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Québec – Éducation ▪ Québec-Emploi ▪ Ottawa – Alphabétisation ▪ Autres sources
Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FGA-alphabétisation-francisation ▪ Emploi-qualification ▪ Éducation populaire-ACA ▪ Éducation postsecondaire

À partir de ce croisement, nous pouvons calculer un deuxième ratio qui, lui, tient compte des deux caractéristiques.

Figure 9b

$$\begin{array}{c}
 \text{A} \\
 \hline
 \text{Organisations gouverne-} \\
 \text{mentales coupées par le} \\
 \text{MELS} \\
 \hline
 \text{Autres organisations} \\
 \text{du regroupement statut} \\
 \text{d'organisation coupées par} \\
 \text{le MELS} \\
 \text{B}
 \end{array}
 = \frac{10}{9} = 1,1$$

Ainsi, le ratio (A/B) compare des organisations ayant deux caractéristiques alors que le ratio C/D compare des organisations ayant une seule caractéristique. En comparant entre eux ces deux ratios (A/B ÷ C/D), nous obtenons le calcul de l'indicateur de surreprésentation (pour plus de détails sur le calcul de l'indicateur de surreprésentation, nous vous invitons à consulter l'annexe 2).

Nous avons statué qu'à partir d'un ratio de 1,5 une caractéristique révèle un élément de profil d'organisations plus particulièrement touchées par la réduction du financement public. Notre indicateur de surreprésentation est donc fixé à un seuil de 1,5.

2.4.3 L'indicateur de fragilisation

En réponse à une réduction de leur financement public, les organisations ont pris des mesures ou envisagent d'en prendre. Notre questionnaire compilait des données à ce sujet. Notre indicateur de fragilisation est construit à partir des mesures prises ou à venir qui sont présentées dans la prochaine section.

Identifier les mesures mises en œuvre par les organisations touchées

Quatre types de mesures ont préalablement été identifiés dans le questionnaire de l'ICÉA. Elles sont représentatives de la fragilisation des organisations touchées par des réductions de financement public. Ces mesures sont :

- abolir des postes de travail;
- réduire les heures de travail;
- réduire les services, programmes ou activités;
- abolir les services, programmes ou activités;
- autres mesures.

Dans un premier temps, les questions 17 à 19 donnaient aux organisations répondantes la possibilité de préciser les mesures qui *avaient été prises* au cours de la période visée par l'enquête (entre 2010 et 2015) en réaction aux réductions de financement subies. Près de 60 % des organisations répondantes touchées (42 organisations sur 71) ont apporté des précisions au sujet des mesures qu'elles ont mises en œuvre entre 2010 et 2015.

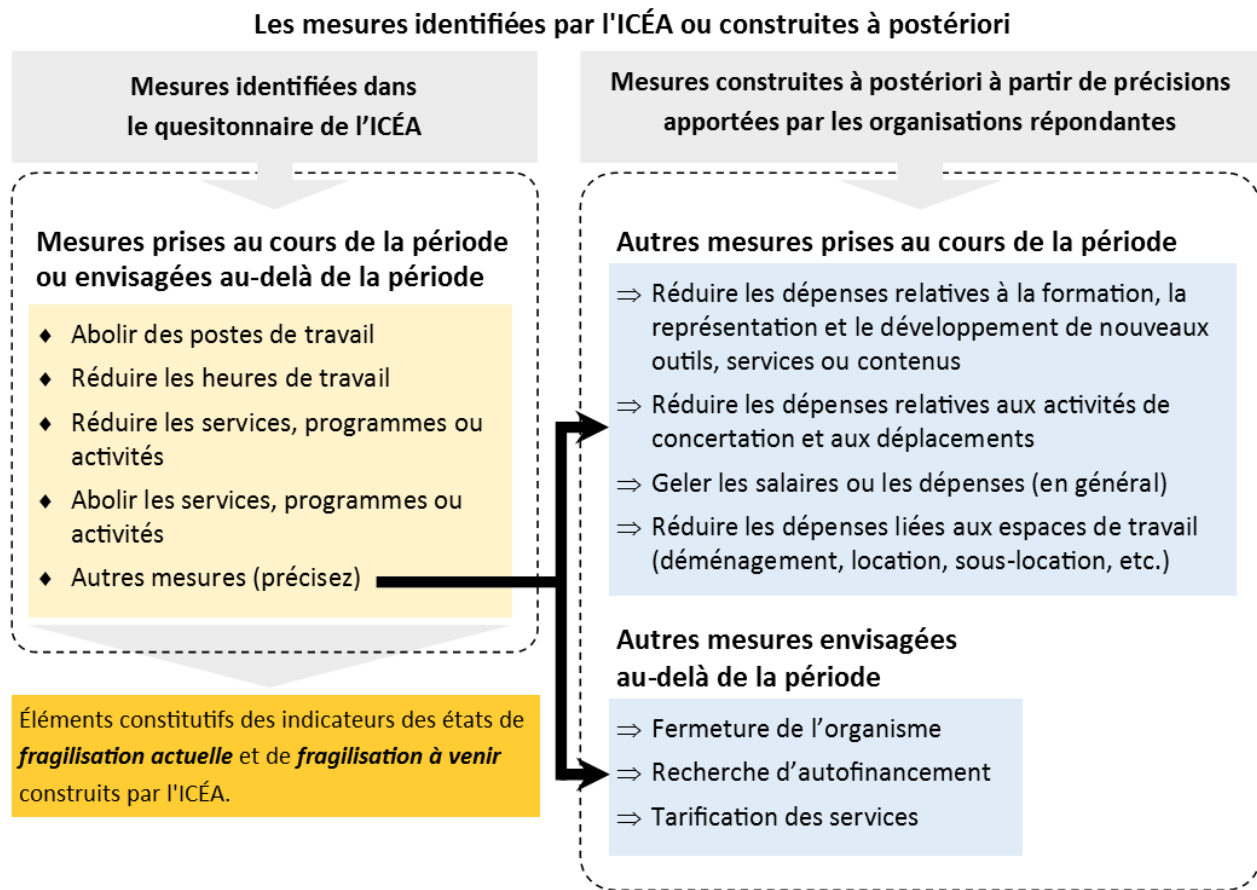
Dans un second temps, la question 21 offrait à ces mêmes 71 organisations la possibilité de préciser les mesures qu'elles envisageaient *pour l'avenir*, toujours en réaction aux réductions de financement subies. Un peu moins de 40 % des organisations répondantes touchées (28 organisations sur 71) ont apporté des précisions sur les mesures qu'elles envisageaient de mettre en œuvre dans les années à venir.

Les organisations répondantes avaient par ailleurs la possibilité de mentionner toutes autres mesures qu'elles avaient mise en œuvre en réaction aux réductions de financement public (question 20) ou qu'elles envisageaient de mettre en œuvre pour l'avenir (question 21). La question 20 précisait à ce titre qu'il s'agissait de « toute autre réduction concernant les locaux, les déplacements et la représentation, la formation du personnel, le développement de nouveaux outils, les ressources matérielles ou autres ».

Plus de 36 % des organisations répondantes touchées (26 organisations sur 71) ont apporté des précisions sur les autres mesures qu'elles ont mises en œuvre entre 2010 et 2015. Alors qu'un peu plus de 15 % des organisations répondantes touchées (11 organisations sur 71) ont apporté des précisions sur les autres mesures qu'elles envisageaient de mettre en œuvre dans les années à venir.

La figure présentée à la page suivante montre les mesures qui ont été identifiées dans le questionnaire ainsi que les mesures qui ont été construites à postériori, à partir des précisions apportées par les organisations répondantes.

Figure 10



2.4.4 Dresser un portrait de la fragilisation des organisations touchées

Le fait de prendre des mesures affecte directement la capacité des organisations à répondre aux demandes d'apprentissage. Ces mesures représentent autant de décisions stratégiques susceptibles d'affecter tout à la fois la mission et l'offre de services des organisations ainsi que l'équipe de travail. Ajouter à cela l'éventualité de mesures supplémentaires prises à l'avenir, et les organisations deviennent à risque de fragilisation.

Afin d'apprécier l'état de fragilisation des organisations, nous avons développé deux indicateurs. Le premier vise à apprécier la situation *actuelle* des organisations alors que le deuxième concerne la situation *à venir*. Ces deux indicateurs seront utilisés par la suite afin de dresser un portrait de la fragilisation des organisations touchées qui composent notre échantillon d'analyse.

L'indicateur de la fragilisation actuelle des organisations répondantes

Un premier indicateur de fragilisation des organisations répondantes a été construit à partir des renseignements obtenus aux questions 17 à 20. Il traduit le fait que plus une organisation indique avoir mis en œuvre des mesures en réaction aux réductions de financement public, plus elle apparaît avoir été fragilisée par ces réductions. Conséquemment, nous avons construit une échelle à trois niveaux correspondant au nombre de mesures combinées qu'une organisation indique *avoir mises en œuvre* au cours de la période visée¹⁸ :

- **fragilisation amorcée** : l'organisation a mis en œuvre **une** mesure au cours de la période;
- **fragilisation marquée** : l'organisation a mis en œuvre **deux** mesures au cours de la période;
- **fragilisation aggravée** : l'organisation a mis en œuvre **trois** mesures ou plus au cours de la période.

Cette appréciation se fonde sur les précisions apportées par 42 des 71 organisations touchées (60 %) qui composent notre échantillon d'analyse. Parmi les 42 organisations qui ont mis en œuvre des mesures au cours de la période visée par l'enquête, 28 organisations envisagent la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles mesures dans les années à venir (40 % de l'échantillon d'analyse).

L'indicateur de la fragilisation à venir des organisations répondantes

Un second indicateur de fragilisation a été construit à partir des renseignements obtenus à la question 21. Ce second indicateur s'ajoute au premier et permet d'identifier les organisations dont l'état de fragilisation risque de s'accroître dans les années à venir.

Nous avons construit une échelle à deux niveaux correspondant au nombre de mesures combinées qu'une organisation *envisage* de mettre en œuvre au-delà de la période visée par l'enquête :

- **situation future préoccupante** : l'organisation envisage la possibilité de mettre en œuvre **une** mesure dans les années à venir;
- **situation future très préoccupante** : l'organisation envisage la possibilité de mettre en œuvre **deux** mesures ou plus dans les années à venir.

Cette appréciation se fonde sur les précisions apportées par 28 des 71 organisations touchées qui composent notre échantillon d'analyse. Parmi ces 28 organisations, une seule organisation envisage la possibilité de mettre en œuvre au moins une mesure dans les années à venir sans pour autant avoir déjà mis en œuvre une mesure au cours de la période visée par l'enquête.

Des renseignements qualitativement pertinents

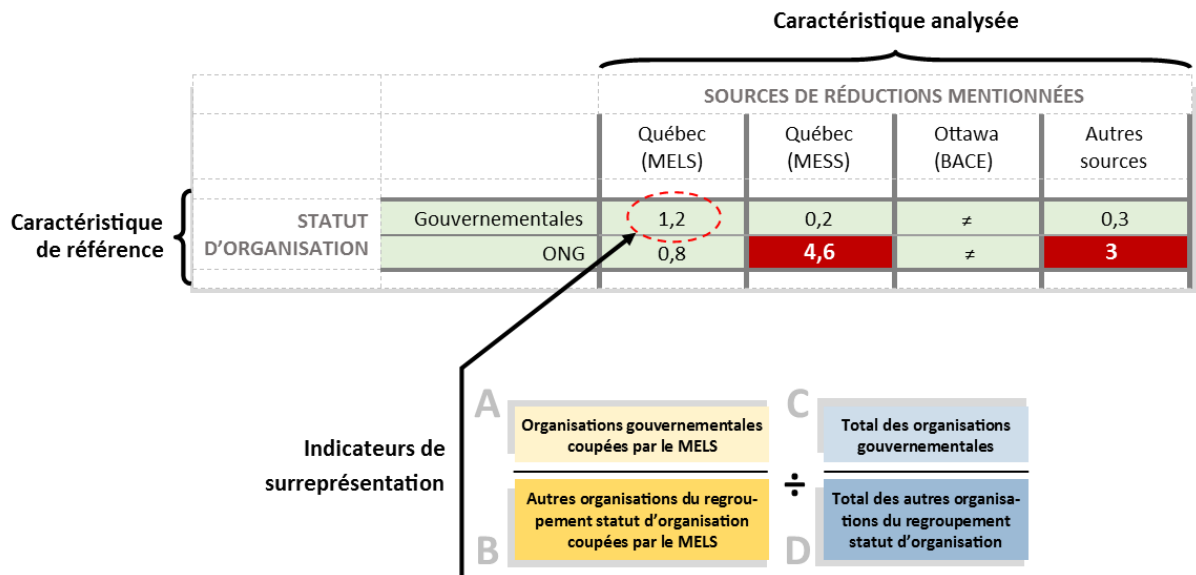
Outre les quatre mesures identifiées par l'ICÉA, les organisations avaient la possibilité de nommer « d'autres mesures » prises ou à venir [20]. Les précisions apportées à la question 20 ont permis de construire à posteriori quatre « autres mesures » mises en œuvre et trois « autres mesures » envisagées pour l'avenir par les organisations. Ces renseignements n'ont pas été utilisés dans la construction des deux séries d'indicateurs de fragilisation présentées dans ce chapitre. Ils illustrent cependant des décisions dont la mise en œuvre actuelle ou à venir affecte des fonctions stratégiques des organisations touchées.

¹⁸ Nous n'avons pas pondéré chacune des mesures, c'est-à-dire que nous n'avons pas pu évaluer si une mesure a un impact plus ou moins important qu'une autre mesure.

2.4.5 Modes de présentation des données

Les résultats des calculs de surreprésentation sont présentés dans le tableau 10. La figure 11 explique comment lire les données du tableau 10. Les colonnes réfèrent aux caractéristiques analysées, tandis que les rangées indiquent les caractéristiques de référence. Les données inscrites dans les cellules constituent les indicateurs de surreprésentation.

Figure 11



Rappelons que chaque indicateur est le résultat de la comparaison entre les deux ratios (A/B par rapport à C/D). Un ratio supérieur à 1 indique que les organisations possédant la caractéristique analysée et la caractéristique de référence sont plus fréquentes que leur poids sans la caractéristique de référence.

Dans l'exemple de la figure 11, cela se traduit ainsi. Pour les organisations ayant la caractéristique d'être coupées par le MELS, le fait de détenir en plus la caractéristique d'être gouvernementales augmente leur fréquence. En d'autres mots, la caractéristique « organisation gouvernementale » ajoutée à la caractéristique « coupée par le MELS » révèle un profil d'organisations plus touchées que les ONG coupées par le MELS.

On peut donc interpréter le tableau 10 de la façon suivante. Par rapport à la caractéristique analysée (colonne), le fait de posséder également la caractéristique de référence (rangée) accroît-il la fréquence des organisations répondantes ? Si la fréquence est augmentée de façon à ce que l'indicateur de surreprésentation soit supérieur à 1, la réponse à la question précédente est positive.

Par ailleurs, nous représentons par un code de couleur une gradation des résultats de l'indicateur de surreprésentation. Lorsque cet indicateur sera supérieur à 1,5, la donnée est présentée en caractères gras de couleur rouge. Par ce code, nous souhaitons faciliter l'identification des caractéristiques augmentant de plus 1,5 fois la fréquence des organisations touchées par la réduction de leur financement public.

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente deux types de résultats. La première section rend compte de la situation des 109 organisations répondantes de notre échantillon de référence, soit celles qui ont été l'objet d'une réduction financière. Les trois autres sections rendent compte, pour leur part, de la situation des 71 organisations répondantes qui composent notre échantillon d'analyse, soit celles dont le financement public a été coupé.

3.1 Caractéristiques de l'échantillon de référence

Cette section décrit les caractéristiques des 109 organisations de notre échantillon de référence. Nous comparerons entre elles les organisations ayant subi des coupes avec celles n'ayant pas fait l'objet d'une telle réduction. Ce faisant, les pourcentages exprimés dans les tableaux 6 à 8 concernent l'ensemble des 109 organisations. Le tableau 9 concerne uniquement les organisations qui ont vu leurs fonds publics s'amoinrir.

Les organisations répondantes qui ont indiqué avoir subi une réduction de leur financement représentent 65 % de notre échantillon; elles sont 71. Les autres dont le financement public n'a pas diminué représentent 35 % et sont au nombre de 38.

71 organisations répondantes ont indiqué avoir subi une réduction de leur financement. Elles représentent 65 % de notre échantillon.

Tableau 6

LE STATUT DES ORGANISATIONS EN FONCTION DES RÉDUCTIONS FINANCIÈRES

	RÉDUCTION		PAS DE RÉDUCTION	
	Nb. org.	%	Nb. org.	%
Gouvernementales <i>Nb=61 organisations</i>	34	31 %	27	25 %
ONG <i>Nb=48 organisations</i>	37	34 %	11	10 %
TOTAL	71	65 %	38	35 %

Selon le tableau 6, on constate que les organisations gouvernementales sont légèrement plus nombreuses à avoir été coupées (34) que celles qui ne le sont pas (27). À l'inverse, on observe un écart important au sein des ONG. En effet, au moins trois fois plus d'entre elles ont vu leur financement amoindri (37) comparativement à celles qui n'ont pas subi de coupe (11).

Par ailleurs, on peut conclure qu'à peu près autant d'organisations gouvernementales (34) que non gouvernementales (37) ont vu leurs deniers publics fondre. Le scénario est différent en ce qui concerne les organisations n'ayant pas subi de coupes. En effet, deux fois plus d'organisations gouvernementales de notre échantillon (27) ont été sans réduction financière comparativement aux ONG (11).

Tableau 7

LA PORTÉE DE L'ACTION DES ORGANISATIONS EN FONCTION DES RÉDUCTIONS FINANCIÈRES

	RÉDUCTION		PAS DE RÉDUCTION	
	Nb. org.	%	Nb. org.	%
Nationales <i>Nb=23 organisations</i>	12	11 %	11	10 %
Régionales <i>Nb=86 organisations</i>	59	54 %	27	25 %
TOTAL	71	65 %	38	35 %

Il se dégage nettement du tableau 7 que les organisations dont la portée de l'action est régionale sont beaucoup plus nombreuses à avoir subi des réductions financières. En effet, plus de la moitié (54 %) de notre échantillon de référence concerne des organisations à portée régionale ayant accusé une baisse de leur financement public (59/109). Comparativement, les organisations nationales dans la même situation représentent 11 %. Cette situation peut s'expliquer, notamment, par le fait qu'il y a beaucoup plus d'organisations à portée régionale (86) que d'organisations à portée nationale (23) qui ont répondu au questionnaire.

Parmi les organisations à portée régionale, deux fois plus d'entre elles nous ont dit avoir accusé des coupes comparativement à celles qui n'en ont pas eu (54 % vs 25 %). La

situation est inverse pour les organisations à portée nationale. En effet, la proportion de celles qui ont fait face à des coupes (11 %) est à peu près équivalente à celles qui n'ont pas eu de réduction financière (10 %).

Les organisations dont la portée de l'action est régionale sont plus affectées par les réductions financières.

Tableau 8

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EN FONCTION DES RÉDUCTIONS FINANCIÈRES

	RÉDUCTION		PAS DE RÉDUCTION	
	Nb. items*	%	Nb. items*	%
FGA-alpha-francisation	38	27 %	11	8 %
Emploi-qualification	24	17 %	13	9 %
Éducation populaire-ACA	20	14 %	18	13 %
Éducation postsecondaire	12	9 %	5	3 %

* Les organisations répondantes ayant eu la possibilité de mentionner plus d'un secteur d'activités, cette question compte plus de réponses que d'organisations répondantes. C'est pourquoi les nombres qui apparaissent dans le tableau sont qualifiés d'items et que les pourcentages dépassent 100%.

Comme l'illustre le tableau 8, 27 % des réponses données par les 109 organisations proviennent de celles dont le financement a été réduit et qui œuvrent en FGA-alphabétisation-francisation. Rappelons qu'une organisation pouvait cocher plus d'un secteur d'activité. Il ne s'agit donc pas de 27 % des organisations en FGA-alphabétisation-francisation, mais bien de 27 % des réponses.

Tableau 9

LES SOURCES DE RÉDUCTIONS EN FONCTION DU STATUT D'ORGANISATIONS

	GOUVERNEMENTALES		ONG	
	Nb. items*	%	Nb. items*	%
MELS	10	19 %	9	18 %
MSSS	2	4 %	10	19 %
BACE	0	∅	7	15 %
Autres	3	6 %	10	19 %
Total items mentionnés*	15		36	

* Les organisations répondantes ont eu la possibilité de mentionner plus d'une source de réduction de leur financement. Ce faisant, le nombre d'items correspond au nombre de fois où la source, par exemple le MELS, a été nommée comme ayant appliqué des coupes.

Parmi les 71 organisations dont le financement public a été réduit, 40 ont mentionné la ou les sources de cette réduction. Le tableau 9 montre que pour ces 40 organisations :

- Les ONG sont généralement plus touchées par les coupes que les organisations gouvernementales, exception faite du MELS.
- Les coupes du MELS ont touché autant les organisations gouvernementales que les ONG, soit, respectivement 19 % et 18 %.
- Tous les bailleurs de fonds publics ont réduit le financement des ONG, et ce, de façon à peu près similaire (colonne ONG). De fait, la proportion d'ONG touchées est semblable d'une source de financement à l'autre, exception faite de celui du BACE qui est un peu moins élevé (15 % comparativement à 18 % ou 19 %).
- Parmi les organisations gouvernementales, la principale source de diminution de financement provient du MELS.

3.2 Caractéristiques des organisations les plus touchées par l'amputation de leur financement public

Cette section fait ressortir les caractéristiques des 71 organisations dont le financement a été réduit. Nous pourrions identifier celles qui sont les plus touchées selon certaines variables. Ce portrait est le résultat de différents croisements effectués à partir des douze caractéristiques décrites au tableau 5.

Avant toute chose, voici un portrait général de ces 71 organisations :

- 52 % sont non gouvernementales et 48 % sont gouvernementales;
- 17 % ont une portée nationale, contre 83 % dont la portée est régionale;
- 31 % sont actives dans la région de Montréal;
- Plus de 50 % sont actives dans 5 secteurs : la FGA (19 %), l'éducation populaire (13 %), l'alphabétisation communautaire (10 %) la formation liée à l'emploi (7 %) et l'action communautaire autonome (7 %).

Croisements des 12 caractéristiques

Dans le tableau 10 qui suit, les cases peintes en rouge indiquent le niveau de surreprésentation des organisations selon certaines caractéristiques. Selon ce tableau, nous pouvons tirer les conclusions suivantes.

Regroupements sectoriels

Les regroupements sectoriels les plus touchés par les réductions financières sont ceux de **l'éducation populaire-ACA**. En effet, elles sont surreprésentées dans **4 situations** :

- Parmi les ONG, ces secteurs (éducation populaire-ACA) ont été 2,2 fois plus souvent touchés.
- Parmi les organisations dont le financement a été réduit par le MESS, ces secteurs sont 1,8 fois plus touchés par les coupes.
- Parmi les organisations dont le financement a été réduit par le BACE, ces secteurs sont 2,1 fois plus touchés.
- Parmi les organisations dont le financement a été réduit par les autres sources, ces secteurs sont 2,4 fois plus touchés.

Vient ensuite le regroupement **éducation postsecondaire** qui, lui, est surreprésenté dans **2 situations** :

- Parmi les organisations gouvernementales, ces secteurs (éducation postsecondaire) sont 2 fois plus affectés par les coupes.
- Parmi les ONG, ces secteurs sont 2,2 fois plus touchés.

Enfin, le regroupement **FGA-alphabétisation-francisation** est surreprésenté dans **une situation**. En effet, parmi les organisations coupées par le BACE, ces secteurs sont 1,7 fois plus atteints.

Statut de l'organisation

Les **ONG** sont généralement plus touchées par les réductions financières que les organisations gouvernementales. En effet, elles sont surreprésentées dans **3 situations** comparativement à 2 chez les organisations gouvernementales.

- Parmi les organisations dont le financement a été réduit par le MESS, les **ONG** l'ont été 4,6 fois plus souvent.
- Parmi les organisations dont le financement a été amoindri par les autres sources, les **ONG** l'ont été 3 fois plus souvent.
- Parmi les organisations actives dans le regroupement éducation populaire-ACA, les **ONG** ont été 8,3 fois plus souvent affectées par les coupes. Ce qui est somme toute normal puisque les organisations actives dans ces secteurs sont généralement des ONG.
- Parmi les organisations actives dans le regroupement emploi-qualification, les **organisations gouvernementales** ont été 1,5 fois plus souvent affectées par les coupes.
- Parmi les organisations actives dans le regroupement éducation postsecondaire, les **organisations gouvernementales** ont été 12 fois plus souvent affectées par les coupes. Ce qui est somme toute normal puisque les organisations actives dans ce secteur proviennent essentiellement du milieu gouvernemental.

Source de réduction financière

La source de réduction financière a occasionné la surreprésentation de certaines organisations dans 4 situations.

- Parmi les organisations gouvernementales, celles dont le financement a été **réduit par le MELS** ont été 3,3 fois plus touchées.
- Parmi les organisations des secteurs du regroupement éducation postsecondaire, celles dont le financement a été **réduit par le MELS** ont été 5 fois plus affectées.
- Parmi les ONG, celles dont le financement a été **réduit par le BACE** ont été 1,5 fois plus touchées.
- Parmi les organisations actives dans les secteurs FGA-alphabétisation-francisation, celles dont le financement a été **réduit par le BACE** ont été 1,7 fois plus touchées.

Portée de l'action

La portée de l'action occasionne la surreprésentation de certains organismes seulement dans deux situations.

- Parmi les organisations appartenant aux secteurs **FGA-alphabétisation-francisation**, les organisations ayant une action régionale ont été 1,7 fois plus touchées par les coupes.
- Parmi les organisations actives dans les secteurs **éducation postsecondaire**, les organisations ayant une action nationale ont été 2,5 fois plus atteintes par les coupes.

Tableau 10*
Croisements des douze caractéristiques des organisations touchées

	STATUT D'ORG.		PORTÉE DE L'ACTION		SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES				REGROUPEMENTS SECTORIELS			
	Gouvernementale	ONG	Action nationale	Action régionale	Québec (MELS)	Québec (MESS)	Ottawa (BACE)	Autres sources	FGA-alpha-francisation	Emploi-qualification	Éducation populaire-ACA	Éducation postsecondaire
STATUT D'ORGANISATION	Gouvernementales		0,8	1	1,2	0,2	≠	0,3	1	1,5	0,1	12
	ONG		1,2	0,9	0,8	4,6	≠	3	0,9	0,7	8,3	0,08
PORTÉE DE L'ACTION	Action nationale	0,9	1,2		0,9	1	0,8	0,9	0,6	0,7	0,9	2,5
	Action régionale	1,2	0,9		1	1	1,2	1,1	1,7	1,4	1,2	0,4
SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES	Québec (MELS)	3,3	0,6	1	1				0,9	0,8	0,5	5
	Québec (MESS)	0,5	1,3	1,1	1				1	1,2	1,3	0,5
	Ottawa (BACE)	≠	1,5	0,9	1				1,7	0,5	1,4	≠
	Autres sources	0,7	1,1	1	1				0,6	1,5	1,4	0,4
REGROUPEMENTS SECTORIELS	FGA-alpha-francisation	1	1	0,6	1	0,9	0,9	1,7	0,6			
	Emploi-qualification	1,2	0,8	0,8	1	0,7	0,8	0,3	1,1			
	Éducation populaire-ACA	0,2	2,2	1	1	0,9	1,8	2,1	2,4			
	Éducation postsecondaire	2	0,1	2,6	0,7	1	0,4	≠	0,4			

* Les cases peintes en rouge représentent le niveau de surreprésentation des organisations selon certaines caractéristiques.

À retenir

- Les organisations non gouvernementales « ONG » sont généralement plus touchées que les organisations gouvernementales par les réductions financières.
- Les secteurs « éducation populaire-action communautaire autonome » sont significativement plus affectés que les autres secteurs par l'amenuisement de leur financement.
- Les secteurs « éducation postsecondaire » viennent au deuxième rang des secteurs les plus atteints par les coupes.
- Les secteurs « formation générale des adultes-alphabétisation-francisation » ont subi plus souvent des réductions financières en provenance du BACE comparativement aux autres sources de financement et aux autres secteurs.
- Les organisations à portée régionale appartenant aux secteurs « formation générale des adultes-alphabétisation-francisation » ont vu plus souvent leur financement réduit que les organisations à portée nationale des mêmes secteurs.
- À l'inverse, ce sont les organisations à portée nationale des secteurs « éducation postsecondaire » qui ont été plus affectées par les coupes que les organisations à portée régionale des mêmes secteurs.
- Les organisations gouvernementales des secteurs « emploi-qualification » ont été plus souvent atteintes par les coupes que les ONG des mêmes secteurs.

3.3 Croisements réalisés à partir des mesures mises en œuvre ou envisagées par les organisations touchées

Cette section présente les résultats obtenus à la suite du croisement des données concernant les mesures mises en œuvre ou envisagées par les organisations touchées qui ont participé à l'enquête et les caractéristiques de ces organisations.

3.3.1 Mesures mises en œuvre durant la période

Voici un portrait général des 42 organisations qui ont spécifié les mesures appliquées :

- **Au moins 25 d'entre elles ont aboli des postes.**
- **Au moins 15 ont aboli un ou plusieurs services, programmes ou activités.**
- **Au moins 24 ont réduit les heures de travail.**
- **Au moins 23 ont réduit un ou plusieurs services, programmes ou activités.**
- **Parmi les autres mesures prises, l'item le plus souvent mentionné est la réduction des dépenses de représentation et de développement.**
- **Trois organisations régionales envisagent la possibilité de devoir mettre fin à leurs activités dans les années à venir. Toutes ces organisations sont non gouvernementales.**

Tableau 11*

Les mesures mises en œuvre sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques

		MESURES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PÉRIODE				
		Abolir des postes de travail	Réduire les heures de travail	Réduire des services, programmes ou activités	Abolir des services, programmes ou activités	Autres mesures
STATUT D'ORGANISATION	Gouvernementales	0,6	0,2	0,6	0,4	0,6
	ONG	1,6	4,6	1,7	2,5	1,7
PORTÉE DE L'ACTION	Action nationale	0,7	0,5	1	0,4	1,4
	Action régionale	1,5	2,2	0,9	2,8	0,7
SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES	Québec (MELS)	1,5	0,6	1,5	1,3	1,2
	Québec (MESS)	0,6	1,1	1	2,1	1,4
	Ottawa (BACE)	1	2	0,7	0,4	0,9
	Autres sources	0,8	1	0,7	0,4	0,6
REGROUPEMENTS SECTORIELS	FGA- alphabétisation-francisation	0,8	1,1	0,9	4	0,8
	Emploi-qualification	1	0,7	0,9	1,2	0,9
	Éducation populaire-ACA	1,3	2,1	1,3	0,9	1,3
	Éducation postsecondaire	1	≠	0,7	1,1	1,3

*Les cases peintes en rouge représentent le niveau de surreprésentation des organisations selon certaines caractéristiques et mesures appliquées.

Liens entre les mesures mises en œuvre au cours de la période 2010-2015 et quatre ensembles de caractéristiques

La lecture du tableau 11 peut se faire de deux façons différentes. Soit en partant des caractéristiques des organismes, soit en se fondant sur les mesures qu'ils ont prises. Nous vous offrons ici les deux lectures possibles.

1. SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISATIONS

Les **ONG** sont systématiquement plus fréquentes que les organisations gouvernementales à avoir appliqué l'une ou l'autre ou plusieurs des mesures suivantes. Elles ont :

- 1,6 fois plus souvent aboli des postes de travail.
- 4,6 fois plus souvent réduit des heures de travail.
- 1,7 fois plus souvent réduit des services, des programmes ou des activités.
- 2,5 fois plus souvent abolition des services, des programmes ou des activités.
- 1,7 fois plus souvent appliqué d'autres mesures.

Il est à noter que les ONG sont surreprésentées dans l'ensemble des cinq mesures identifiées dans le questionnaire.

Les organisations à **portée régionale** sont plus fréquentes que les organisations à portée nationale à avoir mis en œuvre l'une ou l'autre ou plusieurs des mesures suivantes. Elles ont :

- 1,5 fois plus souvent abolition des postes de travail.
- 2,2 fois plus souvent réduit des heures de travail.
- 2,8 fois plus souvent aboli des services, des programmes ou des activités.

Il est à noter que les organisations à portée régionale sont surreprésentées dans 3 mesures sur 5 identifiées dans le questionnaire.

Les organisations actives dans les secteurs de la **FGA-alphabétisation-francisation** ont **4 fois** plus souvent aboli des services, des programmes ou des activités que les organisations des autres regroupements sectoriels.

Les organisations œuvrant dans les secteurs de **l'éducation populaire-ACA** ont **2,1 fois** plus souvent réduit les heures de travail que les organisations des autres regroupements sectoriels.

2. SELON LES MESURES PRISES

Abolition de postes de travail

Parmi les organisations qui ont aboli des postes de travail, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (1,6 fois plus), celles qui ont une portée régionale (1,5 fois plus) et celles qui ont subi des coupes du MELS (1,5 fois plus).

Réduction des heures de travail

Parmi les organisations qui ont réduit les heures de travail, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (4,6 fois plus), celles qui ont une action régionale (2,2 fois plus), celles dont la coupe de fonds provient du BACE (2,1 fois plus) et celles qui agissent en éducation populaire ou en action communautaire autonome (2,1 fois plus).

Réduction des services, programmes ou activités

Parmi les organisations qui ont réduit des services, des programmes ou des activités, celles qui sont surreprésentées sont les ONG (1,7 fois plus) et celles qui ont été coupées par le MELS (1,5 fois plus).

Abolition de services, programmes ou activités

Parmi les organisations qui aboli des services, des programmes ou des activités, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (2,5 fois plus), celles dont la portée est régionale (2,8 fois plus), celles qui ont été coupées par le MESS (2,1 fois plus) et celles qui sont actives en FGA-alphabétisation-francisation (4 fois plus).

Autres mesures prises

Parmi les organisations qui ont pris d'autres mesures, les ONG sont 1,7 fois plus fréquentes à faire face à une diminution de leur financement public.

3.3.2 Autres mesures mises en œuvre durant la période

Tableau 12*

Les autres mesures mises en œuvre sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques

		AUTRES MESURES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PÉRIODE			
		Dépenses en formation, représentation et développement	Dépenses en concertation et déplacements	Gel des salaires et des dépenses	Réduction des espaces de travail
STATUT D'ORGANISATION	Gouvernementales	0,4	0,7	0,2	0,9
	ONG	2,4	1,5	4,6	1
PORTÉE DE L'ACTION	Action nationale	1,4	1,6	1	0,7
	Action régionale	0,7	0,6	1	1,4
SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES	Québec (MELS)	0,8	1,3	1,6	2,8
	Québec (MESS)	1,4	1	1,1	∅
	Ottawa (BACE)	1,6	0,8	0,9	2
	Autres sources	0,6	0,8	0,4	0,4
REGROUPEMENTS SECTORIELS	FGA-alpha-francisation	0,8	0,7	1	0,7
	Emploi-qualification	1,1	1	0,3	1,5
	Éducation populaire-ACA	1,4	1,3	2,5	0,7
	Éducation postsecondaire	0,8	1	0,7	1,3

*Les cases peintes en rouge représentent le niveau de surreprésentation des organisations selon certaines caractéristiques et autres mesures appliquées.

Liens entre les *autres* mesures mises en œuvre au cours de la période 2010-2015 et quatre ensembles de caractéristiques

La lecture du tableau 12 peut se faire de deux façons différentes. Soit en partant des caractéristiques des organismes, soit en se fondant sur les mesures qu'ils ont prises. Nous vous offrons ici les deux lectures possibles.

1. SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISATIONS

Les **ONG** sont presque toujours plus fréquentes que les organisations gouvernementales à avoir appliqué l'une ou l'autre ou plusieurs des *autres* mesures suivantes. Elles ont :

- 2,4 fois plus souvent réduit les dépenses en formation, en représentation et en développement.
- 1,5 fois plus souvent diminué les dépenses en concertation et en déplacement.
- 4,6 fois plus souvent gelé les salaires et les dépenses.

Il est à noter que les ONG sont surreprésentées dans 3 des 4 *autres* mesures identifiées dans le questionnaire. Les organisations à **portée nationale** ont 1,6 fois plus souvent réduit les dépenses en concertation et en déplacement que les organisations à portée régionale. Les secteurs du regroupement **éducation populaire-ACA** ont 2,5 fois plus souvent appliqué un gel des salaires et des dépenses que les autres secteurs. Les secteurs du regroupement **emploi-qualification** ont 1,5 fois plus souvent réduit leurs espaces de travail que les autres secteurs.

2. SELON LES MESURES PRISES

Formation, représentation et développement

Parmi les organisations qui ont réduit leurs dépenses relatives à la formation, à la représentation et au développement, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (2,4 fois plus) et celles qui ont subi des coupes du BACE (1,6 fois plus).

Concertation et déplacements

Parmi les organisations qui ont diminué leurs dépenses relatives aux activités de concertations et aux déplacements, celles qui sont surreprésentées sont les ONG (1,5 fois plus) et celles à portée nationale (1,6 fois plus).

Gel des salaires et des dépenses

Parmi les organisations qui ont appliqué un gel des salaires et des dépenses, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (4,6 fois plus), celles dont la source de réduction de leur financement est le MELS (1,6 fois plus) et celles qui sont actives dans le regroupement des secteurs de l'éducation populaire-ACA (2,5 fois plus).

Espace de travail

Parmi les organisations qui ont réduit leurs espaces de travail, celles qui sont surreprésentées sont : celles dont la source de réduction de leur financement est le MELS (2,8 fois plus) et le BACE (2 fois plus) et celles qui œuvrent dans le regroupement des secteurs de l'emploi-qualification (1,5 fois plus).

3.3.3 Mesures envisagées pour l’avenir

Tableau 13*

Les mesures envisagées pour l’avenir sous l’influence de quatre ensembles de caractéristiques

		MESURES ENVISAGÉES POUR L’AVENIR				
		Abolir des postes de travail	Réduire les heures de travail	Réduire des services, programmes ou activités	Abolir des services, programmes ou activités	Autres mesures
STATUT D’ORGANISATION	Gouvernementales	0,6	0,4	0,7	0,2	0,2
	ONG	1,6	2,5	1,5	6,5	2,7
PORTÉE DE L’ACTION	Action nationale	0,4	0,8	≠	≠	1,2
	Action régionale	2,6	1,2			0,8
SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES	Québec (MELS)	1,6	0,4	0,5	0,6	0,7
	Québec (MESS)	1,3	1,4	0,7	1,9	1,3
	Ottawa (BACE)	0,8	1,6	1,4	1,4	1,5
	Autres sources	0,4	1,3	1,1	0,7	0,9
REGROUPEMENTS SECTORIELS	FGA-alpha-francisation	0,9	1,5	1,9	0,7	0,9
	Emploi-qualification	0,8	1	0,8	1	0,8
	Éducation populaire-ACA	1,4	1,2	1	1,9	1,9
	Éducation postsecondaire	1	≠	≠	0,5	0,4

*Les cases peintes en rouge représentent le niveau de surreprésentation des organisations selon certaines caractéristiques et mesures envisagées.

Liens entre les mesures envisagées pour l'avenir et quatre ensembles de caractéristiques

La lecture du tableau 13 peut se faire de deux façons différentes. Soit en partant des caractéristiques des organismes, soit en se fondant sur les mesures qu'ils ont prises. Nous vous offrons ici les deux lectures possibles.

1. SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISATIONS

Les **ONG** sont systématiquement plus fréquentes que les organisations gouvernementales à *envisager pour l'avenir* l'une ou l'autre ou plusieurs des mesures suivantes. Elles ont :

- 1,6 fois plus souvent envisagé d'abolir des postes de travail.
- 2,5 fois plus souvent envisagé de réduire des heures de travail.
- 1,5 fois plus souvent envisagé de réduire des services, des programmes ou des activités.
- 6,5 fois plus souvent envisagé d'abolir des services, des programmes ou des activités.
- 2,7 fois plus souvent envisagé d'appliquer d'autres mesures.

Il est à noter que les ONG sont surreprésentées dans l'ensemble des cinq mesures identifiées dans le questionnaire.

Les organisations à **portée régionale** ont 2,6 fois plus souvent envisagé d'abolir des postes de travail à l'avenir que les organisations à portée nationale.

Les secteurs du regroupement **FGA-alphabétisation-francisation** sont plus susceptibles que les autres secteurs de prévoir réduire les heures de travail (1,5 fois plus) et des services, des programmes ou des activités (1,9 fois plus). Il est à noter que ces secteurs sont surreprésentés dans 2 des 5 mesures identifiées dans le questionnaire.

Les secteurs du regroupement **d'éducation populaire-ACA** sont plus susceptibles que les autres secteurs de prévoir abolir des services, des programmes ou des activités (1,9 fois plus) et d'appliquer d'autres mesures à l'avenir (1,9 fois plus). Il est à noter que ces secteurs sont surreprésentés dans 2 des 5 mesures identifiées dans le questionnaire.

2. SELON LES MESURES PRISES

Abolition de postes de travail à l'avenir

Parmi les organisations qui envisagent d'abolir des postes de travail, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (1,6 fois plus), celles dont la portée est régionale (2,6 fois plus) et celles qui ont subi des coupes du MELS (1,6 fois plus).

Réduction des heures de travail à l'avenir

Parmi les organisations qui envisagent de diminuer les heures de travail, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (2,5 fois plus), celles dont les coupes de fonds publics proviennent du BACE (1,6 fois plus) ainsi que les organisations du regroupement sectoriel FGA-alphabétisation – francisation (1,5 fois plus).

Réduction des services, programmes ou activités à l’avenir

Parmi les organisations qui pensent réduire des services, des programmes ou des activités, celles qui sont surreprésentées sont les ONG (1,5 fois plus) et celles qui travaillent dans les secteurs du regroupement FGA, en alphabétisation ou en francisation (1,9 fois plus).

Abolition de services, programmes ou activités à l’avenir

Parmi les organisations qui prévoient abolir des services, des programmes ou des activités, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (6,5 fois plus), celles dont la réduction financière provient du MESS (1,9 fois plus) et celles qui sont actives dans le regroupement sectoriel éducation populaire-ACA (1,9 fois plus).

Autres mesures prises à l’avenir

Parmi les organisations qui prévoient appliquer d’autres mesures à l’avenir, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (2,7 fois plus), celles dont la réduction financière provient du BACE (1,5 fois plus) et celles qui sont actives dans le regroupement sectoriel éducation populaire-ACA (1,9 fois plus).

3.3.4 Autres mesures envisagées pour l'avenir

Tableau 14*

Les autres mesures envisagées pour l'avenir sous l'influence de quatre ensembles de caractéristiques

		AUTRES MESURES ENVISAGÉES POUR L'AVENIR		
		Tarification	Autofinancement	Fermeture
STATUT D'ORGANISATION	Gouvernementales	0,4	0,3	≠
	ONG	2,7	3,7	
PORTÉE DE L'ACTION	Action nationale	5	3,3	≠
	Action régionale	0,2	0,2	
SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES	Québec (MELS)	0,4	0,7	0,6
	Québec (MESS)	2,2	1,3	1,1
	Ottawa (BACE)	1,6	1	6,3
	Autres sources	0,7	1,2	≠
REGROUPEMENTS SECTORIELS	FGA-alpha-francisation	0,6	0,7	1,5
	Emploi-qualification	1,2	0,6	≠
	Éducation populaire-ACA	2,7	1,8	3,7
	Éducation postsecondaire	≠	1,3	≠

*Les cases peintes en rouge représentent le niveau de surreprésentation des organisations selon certaines caractéristiques et autres mesures envisagées.

Liens entre les *autres* mesures envisagées pour l’avenir et quatre ensembles de caractéristiques

La lecture du tableau 14 peut se faire de deux façons différentes. Soit en partant des caractéristiques des organismes, soit en se fondant sur les mesures qu’ils ont prises. Nous vous offrons ici les deux lectures possibles.

1. SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISATIONS

Les organisations du regroupement sectoriel **éducation populaire-ACA** sont plus susceptibles que les autres secteurs de prévoir pour l’avenir la tarification de leurs services. Elles envisagent pour l’avenir :

- 2,7 fois plus souvent la tarification de leurs services.
- 1,8 fois plus souvent la tenue d’activités d’autofinancement.
- 3,7 fois plus souvent la fermeture de l’organisme.

Il est à noter qu’il s’agit du seul regroupement sectoriel qui est surreprésenté dans les trois mesures envisagées. Les organisations du regroupement sectoriel **FGA-alphabétisation-francisation** sont 1,5 fois plus susceptibles d’envisager la fermeture de l’organisme que les autres secteurs. Les **ONG** sont 2,7 fois plus susceptibles que les organisations gouvernementales d’anticiper pour l’avenir de tarifier leurs services et 3,7 fois plus susceptibles de tenir des activités d’autofinancement.

Les organisations dont la **portée est nationale** sont 5 fois plus susceptibles que les organisations dont la portée est régionale de planifier à l’avenir la tarification de leurs services et 3,3 fois plus susceptibles d’envisager la tenue d’activités d’autofinancement.

2. SELON LES MESURES PRISES

Tarification

Parmi les organisations qui prévoient adopter une tarification de leurs services, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (2,7 fois plus), celles dont l’action est nationale (5 fois plus), celles dont la source de réduction financière est le MESS (2,2 fois plus) et celles qui œuvrent dans le regroupement sectoriel éducation populaire-ACA (2,7 fois plus).

Autofinancement

Parmi les organisations qui envisagent de chercher des sources d’autofinancement, celles qui sont surreprésentées sont : les ONG (3,7 fois plus), celles dont l’action est de portée nationale (3,3 fois plus), et celles qui sont dans le regroupement sectoriel éducation populaire-ACA (1,8 fois plus).

Fermeture de l’organisation

Parmi les organisations qui jonglent avec l’idée de fermer leurs portes à l’avenir, celles qui sont surreprésentées sont : celles dont la source de réduction financière provient du ministère fédéral (BACE, soit 6,3 fois plus), celles qui appartiennent au regroupement sectoriel FGA-alphabétisation-francisation (1,5 fois plus) ou éducation populaire-ACA (3,7 fois plus).

Trois organisations régionales envisagent la possibilité de devoir mettre fin à leurs activités dans les années à venir. Toutes ces organisations sont non gouvernementales.

À retenir

- Les organisations non gouvernementales (ONG) ont systématiquement plus souvent pris des mesures afin de faire face aux réductions financières que les organisations gouvernementales. Ces mesures vont de la réduction ou de l'abolition de programmes à la réduction ou à l'abolition de postes. Elles ont appliqué d'autres mesures comme la réduction des dépenses en formation, en représentation, en développement, en concertation, en déplacement et en gel des salaires.
- Les ONG sont également systématiquement plus enclines que les organisations gouvernementales à prévoir appliquer d'autres mesures à l'avenir. Elles envisagent plus souvent d'autres réductions ou abolitions de temps de travail et de programmes. Elles sont plus fréquentes à prévoir utiliser la tarification et l'autofinancement. Elles évaluent plus souvent la possibilité de fermer leurs portes.
- Les organisations actives au plan régional sont plus fréquentes que celles qui ont une portée nationale à avoir pris des mesures ou à prévoir en prendre d'autres à l'avenir. Elles ont plus souvent réduit des heures de travail, aboli des postes de travail et des services, programmes ou activités. Elles sont également plus prédisposées à prévoir abolir des postes comparativement aux organisations à portée nationale.
- Les organisations à portée nationale ont par ailleurs plus souvent réduit les dépenses en concertation et en déplacement que les organisations à portée régionale. Elles sont cinq fois plus susceptibles de planifier à l'avenir la tarification de leurs services et de tenir des activités de financement, toujours en comparaison avec les organisations à portée régionale.
- Les secteurs « éducation populaire-action communautaire autonome (ACA) » sont définitivement plus fréquents que les autres secteurs à avoir pris des mesures ou à prévoir en prendre d'autres à l'avenir. Ils ont deux fois plus réduit les heures de travail et gelés les salaires. Ils sont deux fois plus susceptibles d'appliquer, à l'avenir, l'une ou l'autre ou plusieurs des trois mesures suivantes : 1. abolir des services, des programmes ou des activités; 2. tarifier leurs services; 3. entreprendre des activités d'autofinancement. Ils sont presque quatre fois plus enclins à envisager la fermeture de l'organisme.
- Les secteurs « formation générale aux adultes (FGA)-alphabétisation-francisation » viennent au deuxième rang en ce qui concerne les mesures prises ou à venir. Ils ont, en effet, quatre fois plus souvent aboli des services, des programmes ou des activités que les autres secteurs. Ils sont plus prédisposés à prévoir une diminution des heures de travail, des services, des programmes et des activités ainsi qu'à envisager la fermeture de l'organisme.

3.4 Indicateurs de la fragilisation des organisations touchées

Cette section présente les résultats associés aux différentes opérations réalisées à partir de deux indicateurs de fragilisation des organisations touchées, à savoir les différentes mesures mises en œuvre ou envisagées pour l'avenir par les organisations répondantes.

3.4.1 Question soulevée

Quelles organisations apparaissent les plus fragilisées par les mesures qu'elles ont mises en œuvre ou qu'elles envisagent de mettre en œuvre en réaction aux réductions de financement public?

Cette question générale supposait selon nous trois sous-questions auxquelles il fallait répondre en réalisant différentes opérations.

1. Dans un premier temps, nous avons dressé un portrait des relations qui existent entre les deux indicateurs de fragilisation afin de répondre à la question suivante :

« En fonction de l'indicateur de fragilisation actuelle, combien d'organisations sont susceptibles de se retrouver dans une situation future qui sera préoccupante ou très préoccupante? »

Rappelons que les deux indicateurs de fragilisation sont respectivement fondés sur les échelles suivantes :

Concernent la fragilisation **actuelle** :

- fragilisation amorcée : l'organisation a mis en œuvre une mesure au cours de la période;
- fragilisation marquée : l'organisation a mis en œuvre deux mesures au cours de la période;
- fragilisation aggravée : l'organisation a mis en œuvre trois mesures ou plus au cours de la période.

Concernant la fragilisation à **venir** :

- situation future préoccupante : l'organisation envisage la possibilité de mettre en œuvre une mesure dans les années à venir;
- situation future très préoccupante : l'organisation envisage la possibilité de mettre en œuvre deux mesures ou plus dans les années à venir.

2. Dans un deuxième temps, nous avons lié les résultats des croisements réalisés dans les sections 1 et 2 aux données relatives au nombre de mesures mises en œuvre au cours de la période visée par l'enquête afin de produire, pour chacun des indicateurs de fragilisation, des portraits d'ensemble (figures 14, 15 et 16) qui présentent les organisations touchées selon les différentes variables illustrées dans la figure 12.

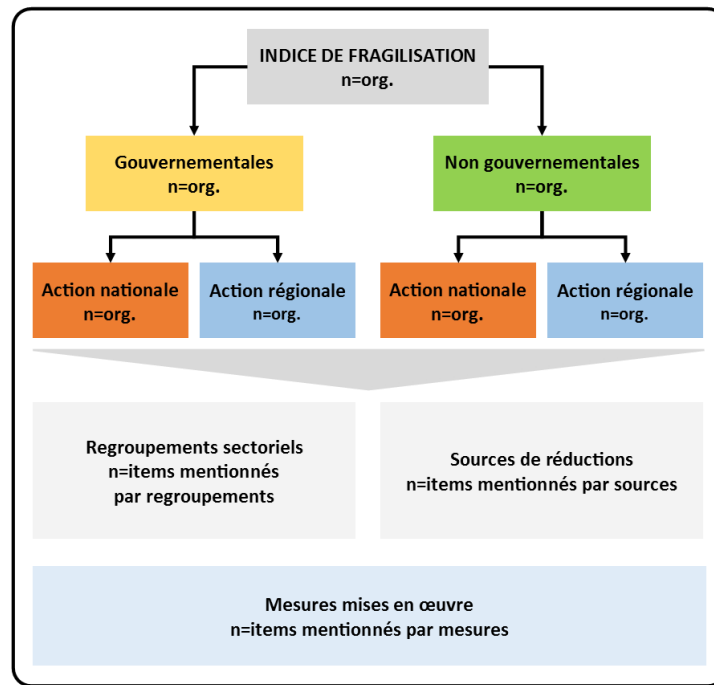
L'objectif était ici de répondre à la question suivante : « Quel portrait est-il possible de faire des organisations touchées selon le nombre de mesures qu'elles ont mis en œuvre au cours de la période? »

Finalement, nous avons tenté de répondre à la question suivante : « Est-il possible de dresser un portrait des organisations qui apparaissent les plus fragilisées à la lumière des différents indicateurs développés? »

Comme dernière opération, nous avons donc dressé un portrait qualitatif des mesures identifiées dans le questionnaire de l'ICÉA et construites à posteriori afin d'illustrer leur influence à l'égard de fonctions stratégiques des organisations touchées (équipe de travail, formation et développement, offre de service, etc.). Il apparaissait important en conclusion de ce chapitre de souligner la manière dont les mesures mises en œuvre ont contribué à la fragilisation des organisations touchées.

Figure 12

SCHÉMA DES PORTRAITS D'ENSEMBLE DRESSÉS POUR CHAQUE INDICE DE FRAGILISATION

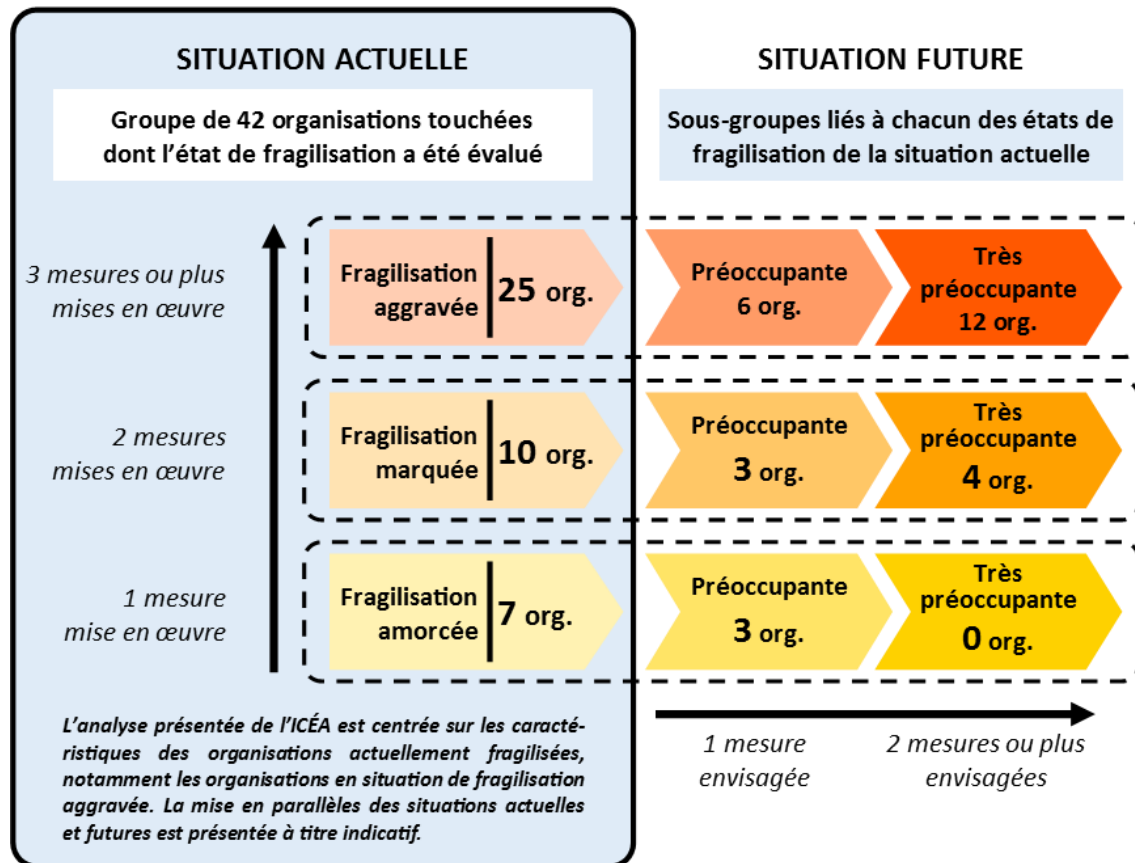


Les indices de fragilisation ainsi que les ensembles de caractéristiques relatives au regroupement « statut d'organisation » (organisations non gouvernementales ou gouvernementales) et à la portée de l'action (localisée dans une région moins étendue que l'ensemble du Québec) peuvent être associés à des nombres d'organisations. Par contre, en raison du fait que les organisations répondantes pouvaient mentionner plusieurs secteurs d'activité, sources de réduction ou mesures mises en œuvre, les nombres associés à ces ensembles de caractéristiques font référence à des items mentionnés par les organisations répondantes.

3.4.2 Situations actuelle et future de la fragilisation des organisations touchées

Figure 13

État de fragilisation de 42 organisations touchées de l'échantillon
d'analyse : mise en parallèle des situations actuelles et futures



Comme l'illustre la figure 13, 42 organisations se retrouvent en situation de fragilisation après avoir mis en œuvre une ou plusieurs mesures en réaction aux réductions de financement public au cours de la période visée par l'enquête. Cette figure présente également un portrait de la situation future de ces organisations selon leur volonté de mettre en œuvre une ou plusieurs autres mesures dans les années à venir (hors de la période visée par l'enquête). Notons, par exemple, que les 6 organisations, dont la situation future est préoccupante, font partie des 25 organisations en situation de fragilisation aggravée. La même logique s'applique dans les autres cas.

Situation ACTUELLE des organisations touchées par des réductions

Les données recueillies lors de l'enquête ont permis de dresser un portrait de la fragilisation de 42 des 71 organisations touchées qui ont répondu aux questions portant sur les mesures prises ou à venir. Notons que nous ne pouvons pas déduire que les 29 autres organisations n'ont pas pris de mesures. Ces 42 organisations représentent près de 60 % des organisations touchées qui composent notre échantillon d'analyse.

Situation de fragilisation amorcée

- 7 organisations se retrouvent dans un état de « fragilisation amorcée » en raison du fait qu'elles ont mis en œuvre **une mesure** en réaction aux réductions de financement public au cours de la période visée par l'enquête.
- Ce groupe représente 16 % des 42 organisations fragilisées.

Situation de fragilisation marquée

- 10 organisations se retrouvent dans un état de « fragilisation marquée » en raison du fait qu'elles ont mis en œuvre **deux mesures** en réaction aux réductions de financement public au cours de la période visée par l'enquête.
- Ce groupe représente 24 % des 42 organisations fragilisées.

Situation de fragilisation aggravée

- 25 organisations se retrouvent dans un état de « fragilisation aggravée » en raison du fait qu'elles ont mis en œuvre **trois mesures ou plus** en réaction aux réductions de financement public au cours de la période visée par l'enquête.
- Ce groupe représente 60 % des 42 organisations fragilisées.

Situation FUTURE des organisations touchées par des réductions

Les données recueillies lors de l'enquête ont également permis de dresser un portrait de la fragilisation à venir de 28 des 71 organisations touchées qui ont répondu au questionnaire de l'ICÉA. Ces 28 organisations représentent près de 40 % des 71 organisations touchées qui composent notre échantillon d'analyse.

Situation future préoccupante

- La situation future de 12 organisations peut être qualifiée de « préoccupante » en raison du fait qu'elles envisagent la possibilité de mettre en œuvre, dans les années à venir, **une mesure** en réaction aux réductions de financement public.
- Ces organisations sont partagées entre les trois états de fragilisation correspondant à leur situation actuelle.
- À ce titre, la situation actuelle de 6 organisations dont la situation future est préoccupante correspond à un état de « fragilisation aggravée ».

Situation future très préoccupante

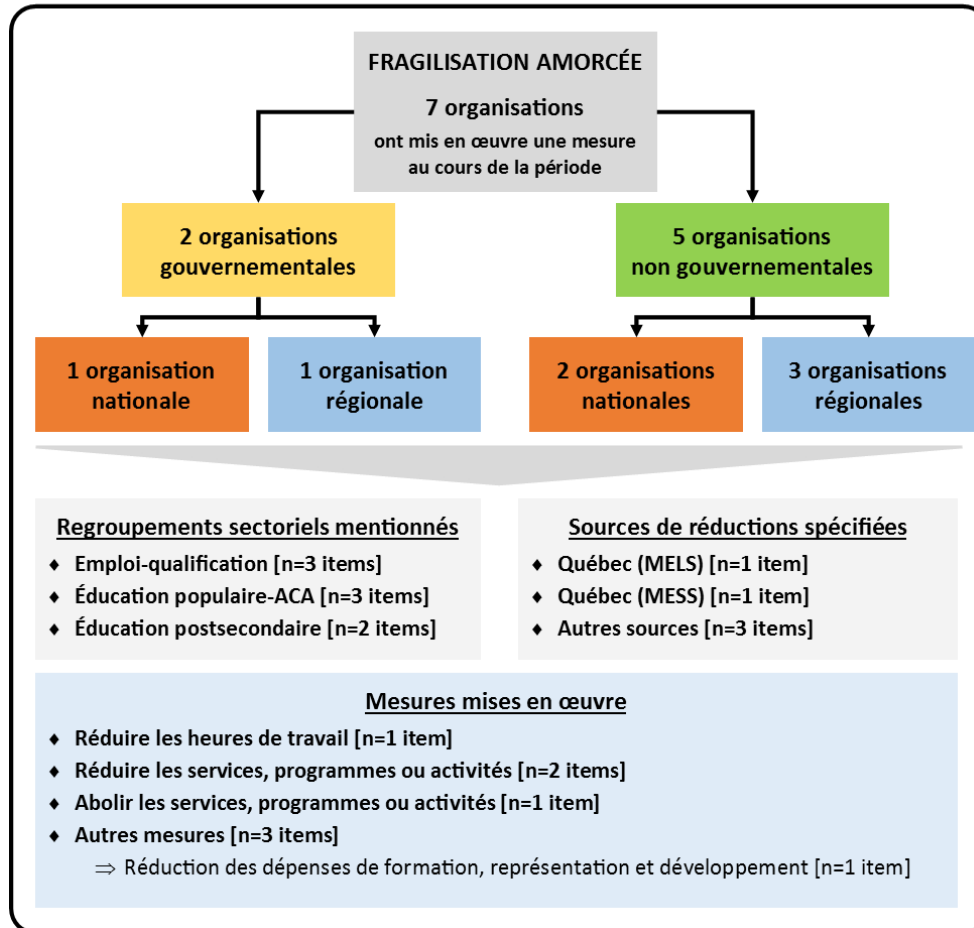
- La situation future de 16 organisations peut être qualifiée de « très préoccupante » en raison du fait qu'elles envisagent la possibilité de mettre en œuvre, dans les années à venir, **deux mesures ou plus** en réaction aux réductions de financement public.
- Ces organisations sont partagées entre les états actuels de fragilisation marquée et aggravée.
- La situation actuelle de 12 organisations dont la situation future est très préoccupante correspond à un état de « fragilisation aggravée ».
- Ce groupe représente 29 % des 42 organisations fragilisées.

3.4.3 Portraits des organisations touchées selon leur état de fragilisation

Les organisations en situation de fragilisation amorcée

Figure 14

LES ORGANISATIONS EN SITUATION DE FRAGILISATION AMORCÉE

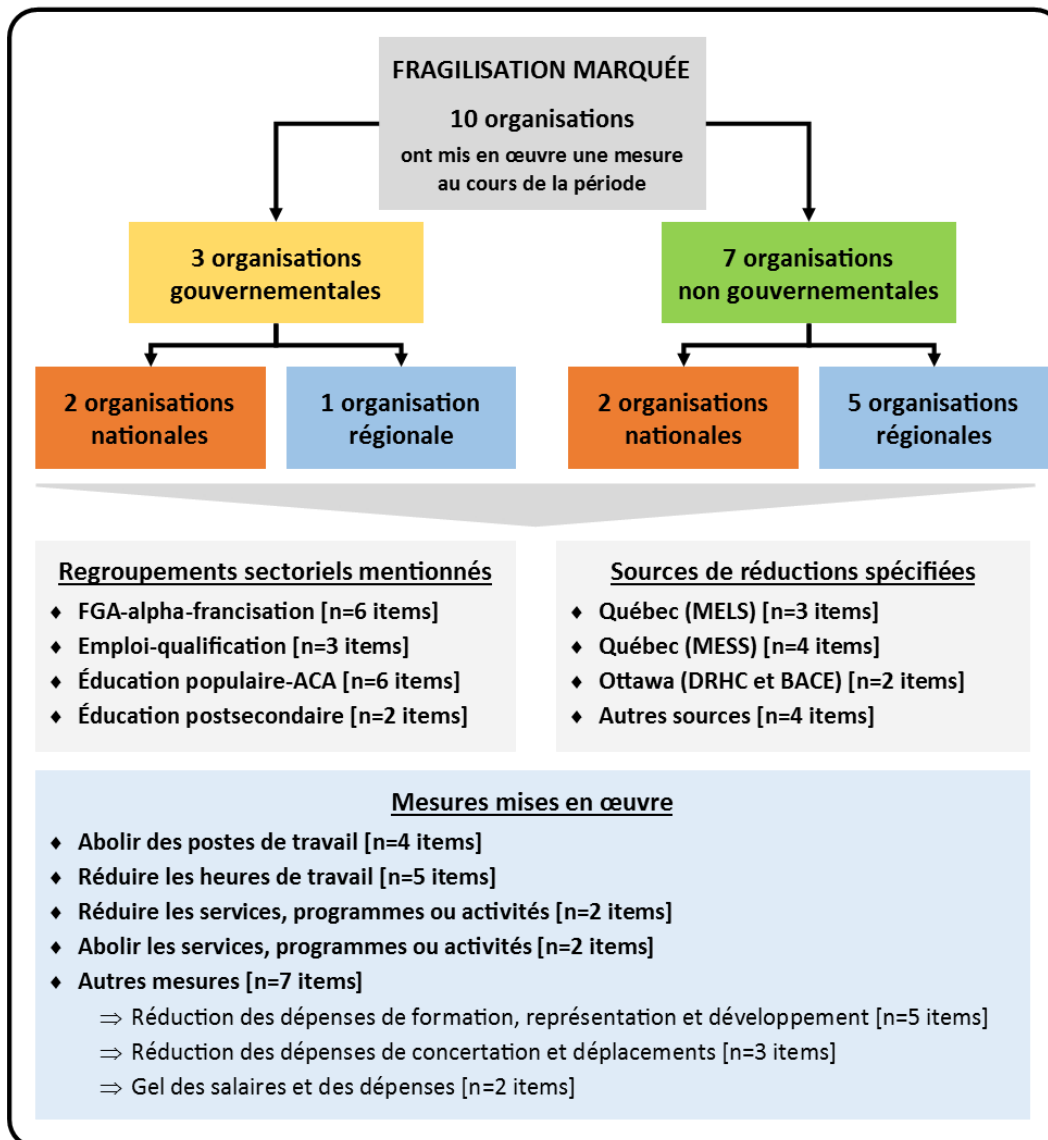


La figure 14 présente un portrait des 7 organisations qui se retrouvent en situation de « fragilisation amorcée » pour avoir mis en œuvre une mesure en réaction à la réduction du financement public. Ce portrait permet de noter qu'on retrouve plus d'ONG que d'organisations gouvernementales au sein de ce groupe (71 %), qu'aucune organisation de ce groupe n'est active dans l'un des secteurs du regroupement FGA-alphabétisation-francisation et qu'une seule source de réduction n'est spécifiée.

Les organisations en situation de fragilisation marquée

Figure 15

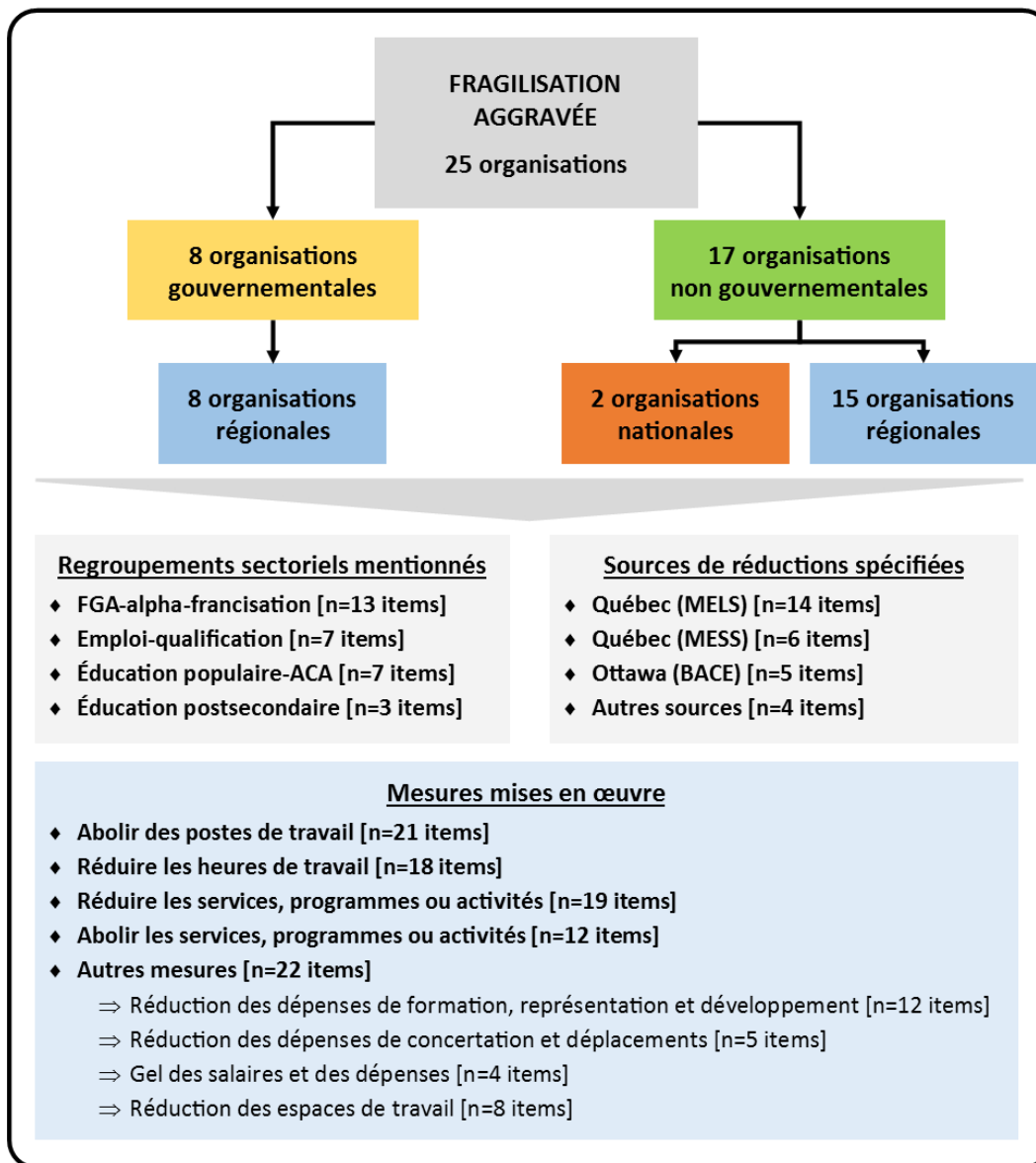
LES ORGANISATIONS EN SITUATION DE FRAGILISATION MARQUÉE



La figure 15 présente un portrait des 10 organisations qui se retrouvent en situation de « fragilisation marquée » pour avoir mis en œuvre deux mesures en réaction à la réduction du financement public. Ici encore, ce portrait permet de noter qu'on retrouve plus d'ONG que d'organisations gouvernementales au sein de ce groupe (70 %, une proportion comparable au groupe des organisations en situation de fragilisation amorcée). On note également que tous les regroupements sectoriels sont mentionnés; les regroupements FGA-alphabétisation-francisation et Éducation populaire-ACA étant les plus souvent mentionnés. En ce qui concerne les mesures mises en œuvre, trois apparaissent plus mentionnées que les autres : abolir des postes de travail, réduire les heures de travail et autres mesures.

Les organisations en situation de fragilisation aggravée

Figure 16

LES ORGANISATIONS EN SITUATION DE FRAGILISATION AGGRAVÉE

La figure 16 présente un portrait des 25 organisations qui se retrouvent en situation de « fragilisation marquée » pour avoir mis en œuvre trois, quatre ou cinq mesures en réaction à la réduction du financement public. Ici encore, on retrouve plus d'ONG au sein de ce groupe (68 %, une proportion comparable aux deux autres groupes). Les quatre regroupements sectoriels sont mentionnés, mais FGA-alphabétisation-francisation l'est nettement plus que les autres. Même cas de figure pour les sources de réductions : les trois sont mentionnées, mais le MELS l'est plus que les deux autres. Finalement, deux mesures mises en œuvre sont mentionnées plus de vingt fois : abolir des postes de travail et autres mesures.

Parmi les 42 organisations qui ont fourni des informations sur les mesures qu'elles ont prises :

- Près de 60 % (25/42) ont pris trois mesures ou plus, ce qui les place dans une situation de fragilisation aggravée.
- Presque la moitié (12/25) des organisations dont la fragilité est aggravée sont dans une situation future très préoccupante puisqu'elles prévoient prendre deux mesures ou plus à l'avenir.
- La situation des organisations non gouvernementales (ONG) est beaucoup plus précaire que celle des organisations gouvernementales. D'une part, elles sont deux fois plus en position de fragilité aggravée. D'autre part, elles sont presque trois fois plus souvent dans une situation future très préoccupante. En termes de proportion, elles représentent près de 70 % (17/25) des organisations dont la fragilité est aggravée.
- Les organisations à portée régionale sont beaucoup plus souvent en situation de fragilité aggravée par rapport aux organisations à portée nationale.
- Le regroupement sectoriel le plus fragilisé, est « éducation populaire-action communautaire autonome (ACA) ».

3.4.4 Portrait des organisations qui apparaissent les plus fragilisées*

Tableau 15

		SITUATION ACTUELLE		SITUATION FUTURE			
		Fragilisation aggravée 25 organisations		Préoccupante 6 organisations		Très préoccupante 12 organisations	
		Ratio	Nb	Ratio	Nb.	Ratio	Nb
STATUT D'ORGANISATION	Gouvernementales	0,5	8 org.**	0,2	1	0,4	3 org.
	ONG	2	17 org.	4,6	5	2,7	9 org.
PORTÉE DE L'ACTION	Action nationale	0,4	2 org.	∅	0	∅	0 org.
	Action régionale	2,3	23 org.	∅	6	∅	12 org.
SOURCES DE RÉDUCTION MENTIONNÉES	Québec (MELS)	1,6	14 items***	0,9	3	1,7	7 items
	Québec (MESS)	0,9	6 items	1,25	2	1,1	4 items
	Ottawa (BACE)	1,3	5 items	0,8	1	0,9	2 items
	Autres sources	0,5	4 items			0,7	3 items
REGROUPEMENTS SECTORIELS	FGA-alpha-francisation	1,1	13 items	0,9	3	1	6 items
	Emploi-qualification	0,9	7 items	1,7	3	0,7	3 items
	Éducation populaire-ACA	1,1	7 items	0,5	1	1,9	5 items
	Éducation postsecondaire	0,7	3 items	0,9	1	0,5	1 item

* Ce tableau concerne les 25 organisations les plus fragilisées qui ont mis en œuvre 3, 4 ou 5 mesures.

** Ce nombre correspond au nombre d'organisations qu'il est possible de lier à l'une des deux caractéristiques relatives au regroupement statut d'organisation ou à la portée de l'action.

*** Ce nombre correspond au nombre de fois qu'une même source de financement a été mentionnée par une organisation répondante touchée. Les organisations avaient la possibilité de mentionner plusieurs items au sein du même ensemble.

Les organisations les plus fragilisées au cours de la période visée par l'enquête

Le tableau 15 présente un portrait des 25 organisations qui apparaissent les plus fragilisées à la lumière des indicateurs développés. Ces organisations sont celles dont la situation actuelle correspond à une **fragilisation aggravée** parce qu'elles ont mis en œuvre trois, quatre ou cinq mesures en réaction à la réduction du financement public. La situation future de 12 d'entre elles s'avère **très préoccupante** parce qu'elles envisagent pour l'avenir la possibilité de mettre en œuvre plus de deux mesures en réaction à la réduction du financement public.

À retenir

- ✓ Les organisations non gouvernementales (ONG) sont deux fois plus en position de fragilisation aggravée comparativement aux organisations gouvernementales. Elles sont presque trois fois plus souvent dans une situation future très préoccupante, toujours par rapport aux organisations gouvernementales.
- ✓ Les organisations dont la portée de l'action est régionale sont deux fois plus en position de fragilisation aggravée comparativement à celles dont la portée est nationale.
- ✓ La situation future des organisations du regroupement sectoriel « éducation populaire-action communautaire autonome (ACA) » est presque deux fois plus souvent qualifiée de « très préoccupante » comparativement à celle des autres regroupements sectoriels.
- ✓ Les organisations touchées par des réductions du ministère québécois de l'Éducation sont presque deux fois plus dans une position de fragilisation aggravée et dans une situation future très préoccupante comparativement à celles dont les réductions proviennent d'autres sources.

4. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Notre enquête poursuit deux objectifs. Dans un premier temps, elle vise à identifier les caractéristiques des organisations touchées par une diminution de leur financement public. Dans un second temps, elle veut évaluer les impacts de ces restrictions financières. Ces impacts ont été évalués en fonction des mesures prises par les organisations en réponse à l'abaissement de leur financement public.

Afin de dégager un profil, nous avons, dans un premier temps, analysé les 109 organisations répondantes qui constituent notre échantillon de *référence*. Plus précisément, nous avons comparé celles qui ont accusé des coupes par rapport à celles qui n'en ont pas eu. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés de plus près aux 71 organisations ayant absorbé une diminution financière. Il s'agit de notre échantillon d'*analyse*. Afin de contourner le biais possible d'un échantillon volontaire, nous avons opéré des croisements entre 12 de leurs caractéristiques. Les constats tirés de ces deux opérations sont congruents. Enfin, parmi les 71 organisations touchées, 42 ont donné des informations sur les mesures qu'elles ont appliquées.

Des 42 organisations ayant spécifié les mesures mises en œuvre, 25 ont aboli des postes de travail, 24 ont réduit les heures de travail, 15 ont aboli des services et 23 ont réduit leurs services.

Des constats et des hypothèses

De façon générale, le fait que les deux tiers de notre échantillon de référence aient fait l'objet d'une réduction financière peut nous alerter sur la situation réelle de l'ensemble des organisations en éducation des adultes au Québec. Nous pouvons également présumer que les organisations sont affaiblies étant donné que près de 60% des 42 organisations susmentionnées ont appliqué 3 mesures ou plus. Les mesures mises en œuvre ne sont pas anodines et leur nombre surprend compte tenu du nombre d'organisations répondantes. Pensons-y, émanant des 42 organisations ayant spécifié les mesures mises en œuvre, il y a eu au moins 25 abolitions de postes, 24 réductions des heures de travail, 15 abolitions de services et 23 réductions des services, programmes ou activités. On peut penser qu'il y en a eu plus puisque 29 organisations n'ont pas spécifié si elles avaient ou non pris des mesures.

Un des résultats de recherche de notre étude montre que les organisations non gouvernementales (ONG) sont beaucoup plus atteintes par l'abaissement de leur financement. Elles comptent parmi les plus fragilisées dont le futur est incertain. Or, les ONG ont développé des méthodes alternatives d'enseignement et d'accompagnement des adultes uniques et originales. En effet, elles offrent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins des populations, souvent celles qui sont les moins lettrées

Parmi les organisations les plus affectées par les réductions, on retrouve des organisations non gouvernementales et des organisations du regroupement sectoriel « éducation populaire-action communautaire autonome ».

et qui utilisent moins les services d'éducation aux adultes formels. Les ONG sont d'ailleurs souvent issues d'adultes qui, en s'appuyant les uns sur les autres, apprennent ensemble et créent non seulement des services, mais des lieux d'apprentissage et de solidarité qui renforcent les liens sociaux dans leur milieu.

Un autre résultat indique que le regroupement sectoriel « éducation populaire-action communautaire autonome (ACA) » est le plus affecté. Ces organisations sont d'ailleurs des ONG. Tout comme pour les ONG, nous pouvons dire qu'elles offrent des services de proximité aux populations souvent les plus démunies et isolées.

Sans leurs actions éducatives, un pan important de la population adulte risquerait d'être laissé à elles-mêmes. Non seulement elles brisent leur isolement, mais elles stimulent l'entraide et l'apprentissage par les pairs. Elles outillent les adultes dans une diversité de situations de façon à les rendre toujours plus autonomes et, peut-être, de jouer un rôle plus significatif dans leur milieu. Elles jouent également un rôle important en matière d'éducation citoyenne prise dans un sens large. Leur affaiblissement signifie donc une perte en ce qui concerne l'implication citoyenne et, ultimement, la démocratie.

Notre étude montre que le regroupement sectoriel « formation générale aux adultes (FGA)-alphabétisation-francisation » vient au deuxième rang des secteurs qui ont le plus souvent aboli des services, des programmes ou des activités. Ils sont également plus susceptibles d'envisager de réduire les heures de travail, les services et activités et même à envisager la fermeture de leur organisme. Or, c'est la formation de base qui est affaiblie et, ultimement, les populations adultes qui accusent les plus faibles niveaux de scolarité, les allophones et les personnes immigrantes. Il ne fait aucun doute que la quantité et l'accessibilité des services qui leur sont offerts sont en danger. Et comment maintenir la qualité des services lorsque le temps de travail est diminué?

En matière de francisation, ce sont entre autres des personnes immigrantes qui sont affectées. Une organisation répondante qui travaille en francisation en milieu de travail a témoigné en ce sens. Dans ce cas, il y a eu une réduction du nombre d'heures de cours par année. En réduisant ainsi les heures, le temps d'arrêt entre deux sessions s'est allongé; il est dorénavant de cinq à six mois.

Ce faisant, les personnes qui ont moins d'habileté pour poursuivre leur apprentissage de façon autonome perdent une bonne partie des acquis de la première session. Ces personnes travaillent surtout dans le milieu manufacturier composé majoritairement de femmes immigrantes. De plus, dans certaines situations, la mesure incitative pécuniaire pour participer au cours a été retirée. Ce faisant, certaines femmes immigrantes ont abandonné les cours parce qu'elles ne pouvaient plus compter sur cet argent pour payer une gardienne (le soir) ou leur transport. Pour ces femmes, l'abandon de l'apprentissage du français risque fort de les cantonner dans des emplois de même nature qui offrent généralement de mauvaises conditions de travail. En effet, selon des personnes intervenantes dans le milieu de la francisation « même dans les quartiers réputés plus anglophones, la non-connaissance du français est un obstacle majeur [pour dénicher un emploi], et ce, même pour les anglophones nés au Québec et qui ne parlent pas français »¹⁹.

Pensons également aux adultes désirant obtenir un diplôme de secondaire V. Nos données révèlent que l'accès plus limité à la formation aux adultes en milieu formel – menant à l'obtention d'un tel diplôme – peut représenter un risque. Surtout pour les populations dont la participation aux activités d'éducation aux adultes est fragile. Notre connaissance de ces populations nous fait penser notamment aux jeunes adultes. L'accès limité peut constituer un obstacle de plus qui les décourage à s'engager dans une démarche d'apprentissage. Surtout si elles et ils ont connu des difficultés au cours de leur formation dans la filière scolaire régulière.

Les organisations du regroupement « formation générale des adultes-alphabétisation-francisation » viennent au deuxième rang des organisations qui ont le plus souvent aboli des services, des programmes ou des activités.

¹⁹ St-Laurent, Nathalie et Shaha El-Geledi. 2011. *L'Intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*. Conseil supérieur de la langue française, p. 38.

Par exemple, si un point de service à proximité ferme ses portes, la distance supplémentaire à parcourir pour accéder à un autre point de service peut représenter un obstacle qui, combiné à d'autres, fait avorter le projet d'étude. C'est particulièrement vrai pour les jeunes mères monoparentales pour qui les multiples déplacements à faire dans une journée (garderie, courses, travail, études, etc.) constituent une lourdeur qu'elles cherchent à limiter²⁰. C'est particulièrement vrai pour celles qui ont plusieurs enfants à charge ou qui doivent accompagner quotidiennement leurs enfants dans différents lieux (garderie, école, garderie de l'école). On le sait, pour ouvrir des perspectives d'emplois plus prometteuses, l'obtention d'un diplôme de secondaire V est une exigence minimale. Pour favoriser son acquisition, il faut encore travailler à lever des obstacles qui freinent l'accès à la formation de base. Or, la tendance actuelle risque d'en ajouter.

La société du savoir mise de plus en plus sur l'éducation non formelle de sa population adulte. Encore faut-il lui fournir une formation de base et renforcer sa participation civique. Le Québec est reconnu pour son réseau développé d'ONG, d'éducation populaire et d'action communautaire. Ce réseau, qui constitue un pan important de l'éducation des adultes, risque d'être mis à mal. Les réductions financières qui les touchent proviennent tant du palier provincial que fédéral. En effet, notre étude révèle que les secteurs « FGA-alphabétisation-francisation » sont plus touchés par les coupes en provenance du Bureau de l'alphabétisation des compétences essentielles (BACE); un bailleur de fonds fédéral. Il faut donc aussi interpellier le palier fédéral.

La situation des secteurs « FGA-alphabétisation-francisation » est d'autant plus inquiétante que notre étude montre que les organisations régionales appartenant à ces secteurs ont fait plus souvent l'objet de réductions financières. Or, on sait que les organisations actives sur le plan régional offrent souvent des services directs à la population, des services dits de première ligne.

De façon générale, les organisations dont l'action est régionale ont plus souvent aboli des postes et des services et réduit les heures de travail que les organisations à portée nationale. Trois d'entre elles envisagent même la fermeture; ce qui ne laisse aucun doute quant à la diminution de l'offre de services. Les réponses au questionnaire de l'ICÉA montrent que les coupes ont été drastiques dans certains cas, notamment pour celles qui entrevoient mettre fin à leur existence. Par ailleurs, bien que peu fréquente, l'idée de tarifier leurs services pourrait avoir un impact quant à l'accessibilité des services. Une chose est certaine, notre étude montre que les organisations à portée régionale sont plus souvent en situation de fragilité aggravée comparativement aux organisations à portée nationale.

Quant aux organisations à portée nationale, elles ont plus souvent réduit les dépenses en concertation et en déplacement que les organisations régionales. Or, c'est une partie importante de leur mission qui est atteinte puisqu'elles jouent généralement un rôle majeur dans la concertation des milieux. Elles sont aussi souvent le lieu où l'expertise développée sur le terrain est systématisée, partagée et transférée aux organisations paires et au personnel.

Les organisations dont la portée de l'action est régionale indiquent plus souvent avoir réduit les heures de travail et aboli des postes ou des services. Pour leur part, les organisations dont la portée de l'action est nationale indiquent plus souvent avoir réduit leurs dépenses liées aux activités de concertation et aux déplacements.

²⁰Brossard, Louise. 2012. *Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance emploi*. SORIF : Montréal, p. 51. En ligne : http://www.sorif.org/SOR%20Enqu%C3%AAt%202012_Web_Couleur_Rev2.pdf, consulté 13-09-2016

Ces organisations à portée nationale soutiennent l'acquisition de connaissances et, ce faisant, l'amélioration de la qualité des services en entreprenant des recherches et des projets novateurs. Enfin, elles contribuent souvent à bonifier les orientations ou politiques gouvernementales par leur participation à des consultations publiques. Elles sont souvent le trait d'union entre les connaissances du milieu et les expertises développées sur le terrain d'une part, et les instances gouvernementales, d'autre part. Ce faisant, réduire leur capacité de concertation diminue leur capacité à contribuer à l'élaboration des politiques et leur participation à la gouvernance de l'éducation des adultes.

En ce qui concerne les organisations gouvernementales, notre étude montre, de façon logique, que ce sont les secteurs de l'éducation postsecondaire qui sont les plus touchés. Ce résultat n'est pas surprenant puisque ces secteurs sont, pour l'essentiel, des services publics, donc, des organisations que nous avons qualifiées de gouvernementales. En outre, parmi les organisations des secteurs de l'éducation postsecondaire, celles qui ont une portée nationale sont plus affectées par les coupes que celles qui ont une action régionale.

Nous ne pouvons toutefois prévoir qu'au sein des organisations gouvernementales, les secteurs « emploi-qualification viennent au deuxième rang des plus touchés ». Ce résultat nous semble contradictoire avec les orientations gouvernementales en matière d'éducation des adultes qui sont pourtant axées sur la formation de base et la formation de la main-d'œuvre. Or, l'emploi-qualification concerne précisément la formation en milieu de travail et l'employabilité. Comment le gouvernement compte-t-il atteindre ses objectifs en cette matière si le réseau des organisations qui y travaillent est affaibli par les réductions financières?

Des impacts sur les organisations

Les restrictions financières ont, sans contredit, des conséquences sur les organisations. Plusieurs des mesures qu'elles ont prises peuvent affecter leur mission, la qualité et la quantité des services offerts, leur proximité avec les adultes et leurs besoins. Ceci est sans compter les transformations qui s'opèrent à cause de l'évolution des modes de financement, notamment pour les ONG. En effet, une étude de l'IRIS montre que les nouveaux modes de financement du milieu communautaire « menacent la mission originelle de leurs organisations »²¹. Ces deux facteurs additionnés – modalités de financement transformées et réductions du financement public – atteignent forcément la diversité et la vitalité de l'éducation des adultes.

Par ailleurs, le recours à la réduction des dépenses de formation, de développement et de représentation touche directement la capacité de mettre à jour l'expertise. Cette situation risque non seulement de toucher la qualité des services, mais aussi la capacité des organisations à se renouveler et à développer des services pour répondre à de nouveaux besoins. En effet, la formation du personnel, maillon important de l'éducation des adultes, est une des clés de renouvellement.

Les restrictions financières ont, sans contredit, des conséquences sur les organisations. Par exemple, la réduction des dépenses de formation, de développement et de représentation touche directement leur capacité de mettre à jour leur expertise.

²¹ Depelteau, Julie, Fortier, Francis et Guillaume Hébert. 2013. *Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques. Rapport de recherche*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 5.

Depuis plus de cinquante ans, le Québec développe une infrastructure diversifiée d'éducation des adultes, dans les secteurs public et communautaire. Or, notre enquête montre que les réductions du financement public des dernières années fragilisent ces acquis. Par les données recueillies, nous voulions vérifier s'il était justifié de considérer que l'éducation des adultes au Québec se trouvait à la croisée des chemins. L'état de fragilisation des organisations de certains secteurs et le désinvestissement apparent permettent de le soutenir.

Notre enquête permet de dégager un portrait général des impacts des réductions financières sur les organisations. Mais elle est plus limitée quant à la démonstration des effets plus concrets et spécifiques. Il n'a pas été possible d'apporter toutes les nuances qui s'imposent selon que les organisations soient de tel ou tel secteur ou aient une portée régionale ou nationale, etc. Ce faisant, nous projetons de réaliser quelques portraits d'organisations qui permettront d'approfondir et de nuancer les impacts des réductions financières.

Des impacts sur les personnes engagées dans l'éducation des adultes

Il est évident que les réductions de services, d'heures de travail et l'abolition de postes touchent directement le personnel de l'éducation des adultes. Nos données montrent que 45 organisations ont aboli 90 postes de travail et réduit presque 16 000 heures de travail entre 2010 et 2015²². La diminution des conditions de travail et la perte d'emploi ici illustrées ne représentent qu'une partie de la réalité. En effet, le milieu de l'éducation des adultes est composé de plusieurs centaines d'organisations que nous n'avons pas pu interroger.

Nos données indiquent que 45 organisations ont aboli 90 postes de travail et réduit presque 16 000 heures de travail entre 2010 et 2015.

La détérioration des conditions de travail peut causer des problèmes de santé, notamment de l'épuisement professionnel. On peut aussi observer un roulement plus élevé du personnel à cause des conditions qui se détériorent. Dans ce cas, ce sont les services et l'organisme qui en paient le prix tôt ou tard. De plus, la réduction des heures de travail et l'abolition de poste peuvent alourdir la tâche lorsqu'il n'est pas possible de diminuer les services. C'est souvent le cas pour des organisations dont la mission première consiste à offrir de services directs à la population adulte. Or, dans un contexte où les niveaux d'adultes possédant la formation de base stagnent, la demande de service, elle, augmente. De même, la diminution des dépenses en formation peut atteindre le personnel à différents niveaux. La bonification des compétences professionnelles est entravée et le niveau de motivation du personnel peut diminuer. L'absence de formation ajoutée à un contexte de travail difficile peut saper leur initiative et leur créativité.

Si l'impact de la diminution du financement sur le personnel professionnel était à prévoir, il en fut autrement pour un autre résultat de recherche. En effet, à la question ouverte qui portait sur les populations atteintes par l'amputation du financement public, les personnes répondantes ont notamment nommé les personnes suivantes²³ :

- intervenantes communautaires;
- actives dans la recherche;
- responsables de la formation;

²² ICÉA. 2016c, *Op.cit.*, p. 24.

²³ ICÉA. 2016c. *Op. cit.*, p. 37.

- membres d'organismes touchés;
- gestionnaires ou administratrices;
- membres de la fonction publique ou de syndicats.

Autrement dit, elles ont souligné le fait que d'autres personnes que le personnel professionnel et les populations desservies peuvent en souffrir. Notamment, les personnes qui font de la recherche sur l'éducation des adultes. On pourrait également penser aux personnes bénévoles. Notre enquête n'a pas pu explorer davantage cette question, mais elle pourrait très certainement faire l'objet d'une autre étude.

Des impacts sur les adultes en apprentissage

Notre étude donne un bon aperçu de la diversité des adultes qui sont affectés par l'amenuisement du financement public de l'éducation des adultes. Nous avons obtenu plusieurs réponses à la question concernant les populations concernées. Nous les avons regroupées en trois catégories de la façon suivante²⁴ :

- Des personnes à risque d'exclusion : itinérantes ou à risque de l'être, handicapées, démunies, faiblement alphabétisées, ayant des problèmes de santé mentale ou physique, bénéficiaires de l'aide sociale, ayant une déficience intellectuelle.
- Des populations en difficulté : incarcérées, jeunes mamans, jeunes en difficulté.
- Des adultes en apprentissage : étudiantes et étudiants de cégeps et d'universités, citoyennes et citoyens, personnes en emploi.

À partir de notre connaissance des adultes en apprentissage, nous avons précédemment illustré les impacts possibles sur les populations cibles. Cela dit, notre enquête ne permet pas de tirer des analyses fines des multiples conséquences sur les adultes. Nous nous emploierons à combler cette lacune par le biais des portraits des organisations évoqués plus haut.

Des impacts sur l'ensemble de la société

À la lumière des conclusions de notre enquête, il ressort que l'infrastructure de l'éducation des adultes peut être au seuil d'une période de déstructuration en raison des décisions devant être prises en réponse à un désinvestissement public. Il y a quelques années, un auteur²⁵ rappelait ce phénomène du *point de bascule*. Selon ce phénomène, une accumulation peut être imperceptible, jusqu'à ce que l'atteinte d'un seuil déclenche une réaction en chaîne de grande portée.

Autrement dit, un verre peut se remplir sans dommages, jusqu'à ce qu'une goutte en fasse déborder le contenu. L'analyse de l'impact des coupures des dernières années du financement public de l'éducation des adultes fait peut-être voir un phénomène semblable.

Le désinvestissement force les organisations à prendre des décisions dont l'accumulation pourrait entraîner une réduction durable de l'offre d'éducation des adultes.

²⁴ ICÉA. 2016c, *op.cit.*, p. 24.

²⁵ Gladwell, Malcolm. 2000. *Comment faire une grande différence avec de très petites choses*. Boston : Little, Brown and Company, 271 p.

Ainsi, le désinvestissement force les organisations à prendre des décisions dont l'accumulation pourrait éventuellement atteindre un tel point de bascule et conséquemment entraîner une réduction durable de l'offre d'éducation des adultes au Québec. L'abolition de postes de travail, la réduction et l'abolition de services, de programmes et d'activités, la réduction des dépenses de volets stratégiques pour le fonctionnement des organisations (formation du personnel, concertation) ont un impact cumulatif non marginal.

Si nous ne nous intéressons pas aux conséquences possibles de cette situation, nous mettons à risque la capacité du Québec à former sa population adulte. Dans le contexte d'une société exprimant une forte demande de connaissances et de compétences dans des domaines variés (société du savoir), c'est, ultimement, l'ensemble de la société qui sera appauvri.

CONCLUSION

Compte tenu de l'effet réel de la réduction du financement public sur la capacité des organisations en éducation des adultes à répondre aux défis complexes d'apprentissage. Compte tenu qu'une proportion toujours importante de la population adulte est à risque de ne pas pouvoir répondre aux exigences grandissantes de la société sur le plan des connaissances et des compétences. Il faut cesser de désinvestir en éducation des adultes. Au contraire, il faudrait plutôt donner un nouveau souffle au développement de l'éducation des adultes. Il faudrait initier une nouvelle période de progrès éducatifs de la population adulte, comme ce fut le cas dans les années 1960, alors que l'État prenait conscience de la nécessité de son rôle en éducation des adultes.

En 2002, le gouvernement du Québec se dotait d'une politique en éducation des adultes. Depuis 2007, cette politique demeure sans plan d'action. Autant dire que, depuis une décennie, le gouvernement est sans plan d'ensemble en ce domaine. Plusieurs éléments créent définitivement un contexte invitant le gouvernement à redonner une vision d'ensemble à l'action de l'État en éducation des adultes. Pensons aux risques posés par le désinvestissement en éducation des adultes chez les organisations et la population adulte qui bénéficie de leur action. Pensons à l'ampleur des défis d'apprentissage de notre époque. Pensons à la marginalisation de l'éducation des adultes dans les politiques et les décisions gouvernementales. Par notre enquête, nous entendions attirer l'attention sur la situation de l'éducation des adultes et la fragilisation de certains de ses secteurs et, sur cette base, justifier de sortir l'éducation des adultes de la marginalisation dans laquelle elle se trouve dans les politiques publiques en éducation.

Il y a plus de vingt ans, en 1997, une déclaration de l'UNESCO constatait que l'éducation des adultes serait une des clés du XXI^e siècle. Malheureusement, depuis ce temps, l'éducation des adultes perd en importance dans les politiques ou bien se trouve réduite à la littératie et à l'employabilité. C'est le cas sur la scène internationale, comme le montre l'absence de priorité accordée à l'éducation des adultes dans le nouveau Programme international d'action 2015-2030 de l'UNESCO en éducation. C'est aussi le cas sur la scène fédérale au Canada, comme le soulignait une coalition d'organisations et de chercheuses et chercheurs en éducation des adultes, à l'occasion de la dernière élection fédérale²⁶.

Depuis 2007, l'éducation des adultes n'apparaît plus dans les priorités du gouvernement.

Au Québec, depuis 2007 – échéance du plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* de 2002 – non seulement l'éducation des adultes n'apparaît plus dans les priorités du gouvernement, mais l'impact de la réduction du financement public de ce secteur passe inaperçu, ajoutant l'indifférence à la marginalisation. Cette enquête corrige cette lacune en rendant disponibles des données sur les organisations les plus touchées par une réduction de leur financement public. L'impact de ce désinvestissement sur leur capacité à relever les enjeux d'apprentissage de nos sociétés en forte demande de connaissances et de compétences donne toujours lieu à des inégalités en éducation des adultes. Un tel environnement met de larges pans de la population à risque d'exclusion.

²⁶ Baril, Daniel. (2016). *L'Assemblée mondiale de l'éducation des adultes à Montréal : 1 an déjà !* Montréal : ICÉA. <http://icea.qc.ca/site/fr/actualites/l%E2%80%99assemblee-mondiale-de-l%E2%80%99%C3%A9ducation-des-adultes-%C3%A0-montr%C3%A9al-1-d%C3%A9j%C3%A0>.

Miser sur nos acquis

Dans les prochains mois, l'ICÉA discutera des conclusions de cette enquête avec les milieux de l'éducation des adultes. Nous voulons documenter de manière plus qualitative la situation des organisations touchées par une réduction du financement public et dresser des portraits de l'impact des décisions prises. Par ces rencontres, nous chercherons donc à enrichir cette enquête en *mettant des visages* sur les données de notre analyse. Ces échanges seront aussi l'occasion de sensibiliser les milieux à la nécessité grandissante de faire valoir l'éducation des adultes auprès du gouvernement dans un contexte de marginalisation de ce secteur.

Par ailleurs, un horizon électoral se profile au Québec. Ce rapport, espérons-nous, pourra contribuer à fournir aux partis politiques certains constats sur la situation de l'éducation des adultes et attirer leur attention sur son financement. Pour nous, un défi s'impose : redonner un nouveau souffle à l'éducation des adultes qui se trouve à la croisée des chemins, sans plan d'ensemble et faisant l'objet d'un désinvestissement. En ce sens, une nouvelle politique gouvernementale, qui tient compte des enjeux et des défis d'apprentissage chez les adultes dans une société de la connaissance, est de mise.

Le Québec a la chance de pouvoir compter sur une infrastructure diversifiée d'éducation des adultes développée depuis plus de cinquante ans. Des centres d'éducation des adultes, des centres de formation professionnelle, des établissements de niveau postsecondaire, des organisations communautaires d'alphabétisation, d'éducation populaire et de développement de l'employabilité. Ces assises permettent de relever des défis d'apprentissage omniprésents dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Il faut toutefois s'assurer de leur maintien et les bonifier afin de pouvoir relever non seulement les défis actuels, mais aussi ceux du futur.

ANNEXE 1 – Questionnaire de l'ICÉA

1. IDENTIFICATION

Veillez prendre note qu'aucune information nominative recueillie dans ce questionnaire ne sera diffusée dans les communications de l'ICÉA relatives à cette enquête.

Q1. Nom de l'organisme

Q2. Secteur d'activité (vous pouvez cocher plus d'un secteur)

- Action communautaire autonome
- Alphabétisation communautaire
- Bibliothèque
- Cégeps
- Centre de formation professionnelle
- Éducation des jeunes
- Éducation populaire
- Formation générale des adultes
- Formation liée à l'emploi
- Francisation
- Musée
- Organisme communautaire de développement de l'employabilité
- Services aux entreprises des cégeps
- Services aux entreprises des commissions scolaires
- Services aux entreprises des universités
- Services de formation continue des cégeps
- Services de formation continue des universités
- Syndicat
- Université
- Autre (veuillez préciser)

Q3. Région (Il était possible de choisir l'une des 17 régions administratives du Québec ou de cocher la case « ensemble du Québec »)

Q4. Nom de la personne contact

Q5. Titre d'emploi

Q6. Téléphone

Q7. Courrier électronique

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PÉRIODE 2010-2015

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Q8. Au cours de la période 2010-2015, vos sources de financement provenant des gouvernements du Québec ou du Canada ont-elles été réduites?

- Oui, mes sources de financement provenant du gouvernement du Québec ont été réduites (compléter la page 3)
- Oui, mes sources de financement provenant du gouvernement du Canada ont été réduites (compléter la page 4)
- Non (Vous n'avez pas à répondre à la suite de ce questionnaire. Merci pour votre collaboration.)

3. INFORMATIONS SUR LA RÉDUCTION DES SOURCES DE FINANCEMENT PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Répondez au meilleur de votre connaissance, tout en apportant le plus de précisions possible.

Q9. De combien ont été réduites vos sources de financement provenant du gouvernement du Québec? (Estimez le total des réductions en dollars)

Si possible, précisez le nom de la source de financement réduite par le gouvernement du Québec (programme ou autre), l'année de la réduction et le montant de la réduction (estimation en dollars).

Q10. Source de financement 1

- ↳ Nom de la source
- ↳ Année de la réduction
- ↳ Montant de la réduction

Q11. Source de financement 2

- ↳ Nom de la source
- ↳ Année de la réduction
- ↳ Montant de la réduction

Q12. Source de financement 3

- ↳ Nom de la source
- ↳ Année de la réduction
- ↳ Montant de la réduction

4. INFORMATIONS SUR LA RÉDUCTION DES SOURCES DE FINANCEMENT PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Répondez au meilleur de votre connaissance en apportant le plus de précisions possible.

Q13. De combien ont été réduites vos sources de financement provenant du gouvernement du Canada? (Estimez le total des réductions en dollars)

Si possible, précisez le nom de la source de financement réduite par le gouvernement du Canada (programme ou autre), l'année de la réduction et le montant de la réduction (estimation en dollars).

Q14. Source de financement 1

- ↳ Nom de la source
- ↳ Année de la réduction
- ↳ Montant de la réduction

Q15. Source de financement 2

- ↳ Nom de la source
- ↳ Année de la réduction
- ↳ Montant de la réduction

Q16. Source de financement 3

- ↳ Nom de la source
- ↳ Année de la réduction
- ↳ Montant de la réduction

5. INFORMATIONS SUR LES RÉAJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS PAR L'ORGANISME

Nous aimerions connaître les initiatives prises par votre organisme en réponse à la réduction de vos sources de financement provenant des gouvernements du Québec ou du Canada.

Votre organisme a-t-il procédé à :

Q17. Des fermetures de poste? (Précisez le nombre de postes fermés.)

Q18. Une réduction des heures de travail? (Précisez le nombre d'heures de travail coupées.)

Q19. Une réduction ou une abolition de services, programmes ou activités offerts aux adultes apprenants?

↳ Nombre de services, programmes ou activités réduits?

↳ Nombre de services, programmes ou activités abolis?

↳ Ces services, programmes ou activités s'adressent à un grand public ou à des populations spécifiques? (Précisez la population cible concernée)

Q20. Toute autre réduction concernant les locaux, les déplacements et la représentation, la formation du personnel, le développement de nouveaux outils, les ressources matérielles ou autres? (Précisez la nature de ces réductions.)

6. INFORMATIONS SUR LES MESURES ENVISAGÉES POUR L'AVENIR

Q21. Pour l'année ou les années à venir, quelles autres mesures devrez-vous prendre pour faire face à la réduction de revenus entraînée par les décisions des gouvernements du Québec ou du Canada? (Exemples : abolition de postes ou réduction du temps de travail, réduction ou abolition de services, etc.)

↳ Mesure 1

↳ Mesure 2

↳ Mesure 3

Q22. Autres commentaires?

ANNEXE 2 – Calcul de l'indicateur de surreprésentation

Notre objectif d'analyse consiste à faire ressortir les caractéristiques des organisations les plus touchées par une réduction de leur financement public. Pour ce faire, nous avons élaboré un indicateur de surreprésentation des organisations, selon qu'elles possèdent une des caractéristiques qui composent les regroupements que nous avons constitués pour le traitement des données.

La figure 17 explique le calcul à la base de notre indicateur de surreprésentation. Pour réaliser ce calcul, nous distinguons deux caractéristiques : *caractéristique analysée* et *caractéristique de référence*. Ces caractéristiques renvoient aux différentes valeurs possibles des regroupements de caractéristiques. Rappelons que ces caractéristiques concernent le fait de relever de l'État ou des organisations non gouvernementales, d'avoir une action dont la portée est nationale ou régionale, d'avoir fait l'objet d'une réduction du financement public de la part des ministères provinciaux de l'Éducation ou de l'Emploi ou du ministère fédéral responsable de l'alphabétisation ou bien d'avoir une action dans des secteurs clés de l'éducation des adultes.

Notre échantillon d'analyse permet de comptabiliser le nombre d'organisations répondantes possédant chacune de ces caractéristiques. Cette donnée est à la base de notre calcul. Dans un premier temps, nous calculons la fréquence de chacune des caractéristiques par rapport aux autres caractéristiques de son regroupement (ratio C/D). Ce ratio constitue la fréquence de base. Le tableau qui suit explicite ces ratios.

Tableau 16

Fréquence des caractéristiques

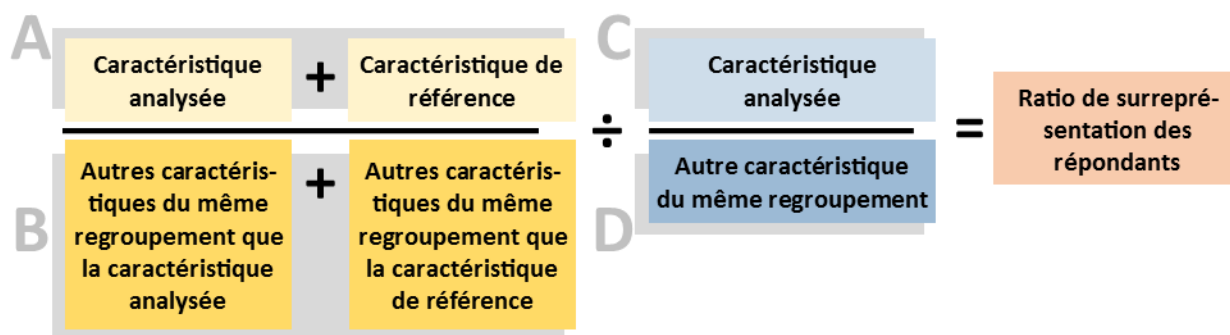
REGROUPEMENT DE CARACTÉRISTIQUES STATUT D'ORGANISATIONS (C/D)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouv. / ONG ▪ ONG / Gouv.
REGROUPEMENT DE CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À LA PORTÉE DE L'ACTION (C/D)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ National / Régional ▪ Régional / National
REGROUPEMENT DE CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU MINISTÈRE DE PROVENANCE DE LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT PUBLIC (C/D)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Québec – Éducation / (Québec – Emploi + Ottawa – Alphabétisation) ▪ Québec – Emploi / (Québec – Éducation + Ottawa – Alphabétisation) ▪ Ottawa – Alphabétisation / (Québec – Éducation + Québec – Emploi)
REGROUPEMENT DE CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU SECTEUR D'ACTIVITÉ (C/D)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FGA-alphabétisation-francisation / (Emploi-qualification + Éducation populaire-ACA + Éducation postsecondaire) ▪ Emploi-qualification / (FGA-alphabétisation-francisation + Éducation populaire-ACA + Éducation postsecondaire) ▪ Éducation populaire-ACA / (FGA-alphabétisation-francisation + Emploi-qualification + Éducation postsecondaire) ▪ Éducation postsecondaire / (FGA-alphabétisation-francisation + Emploi-qualification + Éducation populaire-ACA)

Ce premier ratio explicite le poids des organisations et des institutions possédant ces caractéristiques par rapport à celles ne les possédant pas, au sein d'un même regroupement de caractéristiques. Ce calcul sert de base de comparaison pour vérifier si les organisations et les institutions sont plus fréquentes à posséder certaines caractéristiques que cette fréquence de base.

Le second volet de notre indicateur (A/B) constitue l'objet de notre analyse. Le calcul de ce second volet comptabilise les nombres d'organisations répondantes qui possèdent à la fois la caractéristique analysée et une seconde caractéristique, que nous qualifions *de référence*. L'introduction de cette seconde caractéristique permet de vérifier si cette dernière modifie la fréquence de base (C/D). Ainsi, pour chacune des caractéristiques analysées, nous comparons le nombre d'organisations répondantes possédant à la fois cette caractéristique analysée et la caractéristique de référence. Ce calcul dénombre les organisations répondantes possédant deux caractéristiques, provenant de deux groupements différents.

En comparant ces deux ratios (A/B) sur (C/D), nous vérifions si le fait de posséder une seconde caractéristique (*caractéristique de référence*) accroît la fréquence des organisations et des institutions possédant ces caractéristiques, par rapport à celles ne la possédant pas, au sein des regroupements de caractéristiques analysées. Lorsque ce ratio est supérieur à 1, nous en déduisons que la *caractéristique de référence* accroît la fréquence des organisations et des institutions possédant la *caractéristique analysée*.

Figure 17

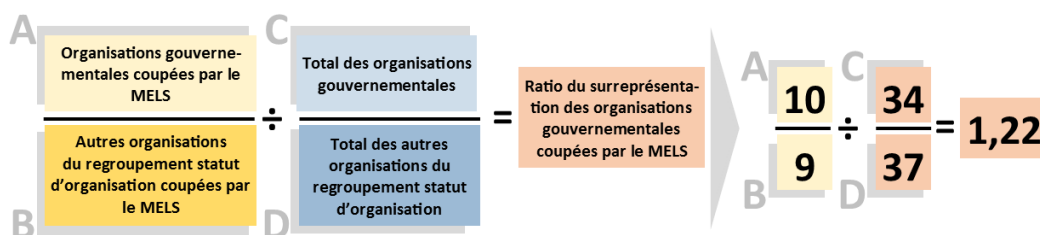


Exemple 1

Dans l'exemple qui suit, nous avons vérifié si les organisations gouvernementales qui ont subi des coupes du ministère de l'Éducation du Québec se retrouvaient en situation de surreprésentation par rapport aux autres organisations qui ont subi les mêmes coupes²⁷.

²⁷ Dans le cas présent, il s'agit des organisations non gouvernementales en raison du fait que les 71 organisations touchées de l'échantillon de référence ont été classées selon deux statuts.

Figure 18



Comme l'illustre la figure 18, on retrouve dans la case « A » le sous-groupe des « organisations gouvernementales qui ont subi des réductions de financement provenant du ministère de l'Éducation du Québec » et dans la case B les autres organisations touchées qui ont subi des coupes du même ministère. Ce premier rapport de proportion (A sur B) est opposé au rapport de proportion entre le total des organisations gouvernementales sur le total des organisations non gouvernementales (C sur D). Le résultat obtenu est le ratio de la dimension analysée, soit 1,22: il n'y a donc pas surreprésentation. Autrement dit, alors qu'il y avait presque autant d'organisations gouvernementales qu'ONG dans notre échantillon d'analyse (C/D = 0,92), les organisations gouvernementales ayant fait l'objet d'une réduction de leur financement public provenant du MELS ne sont pas plus nombreuses. Le fait de voir son financement réduit par le MELS n'apparaît donc pas comme une caractéristique importante pour les organisations gouvernementales.

Traduit en texte libre, le résultat de ce croisement indique que : « *Les organisations gouvernementales qui ont indiqué avoir été touchées par des réductions provenant du ministère de l'Éducation du Québec ne sont pas plus nombreuses que les autres organisations du regroupement statut d'organisation ayant été touchées par des réductions provenant du même ministère.* »

ANNEXE 3 – Utilisation des données du questionnaire de l'ICÉA

Le questionnaire soumis par l'ICÉA a permis de recueillir un grand nombre de données des organisations répondantes. Comme le montre le tableau qui suit, la majeure partie de ces données ont été utilisées dans la rédaction de ce rapport. De fait, seules les données associées aux questions 9 et 13, qui se rapportent à des estimations en dollars des réductions subies par les gouvernements du Québec et du Canada, n'ont pas été utilisées dans ce rapport.

Ces données n'étaient pas adaptées à la réalisation des différents objectifs poursuivis de ce rapport. Elles présentaient des montants trop dissemblables pour qu'il soit possible de les comparer entre eux. Qui plus est, il aurait été impossible d'utiliser ces montants comme indicateurs de fragilisation sans disposer de données de référence essentielles comme des estimations du budget annuel moyen de différents groupes d'organisations identifiées

Tableau 17

UTILISATION DES DONNÉES RECUEILLIES PAR L'ICÉA SELON LES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RAPPORT

	Questions	Ensembles de données ou de caractéristiques	Opérations réalisées	Objectifs poursuivis
Organisations répondantes	Q8	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de réductions de financement par les gouvernements du Québec ou du Canada 	Constitution de l'échantillon d'analyse	Identifier les organisations touchées par des réductions de financement public
Section 1	Q1-2 et Q4-7	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement statut d'organisation 	Croisements de données <i>Réalisés selon autres ensembles de caractéristiques identifiées</i>	Identifier des profils d'organisations touchées en fonction des ensembles de caractéristiques identifiées
	Q3	<ul style="list-style-type: none"> Potée de l'action 		
	Q10-12 et Q14-16	<ul style="list-style-type: none"> Sources de la réduction 		
	Q2	<ul style="list-style-type: none"> Regroupements sectoriels 		
Section 2	Q17-20	<ul style="list-style-type: none"> Mesures mises en œuvre durant période (<i>identifiées par le questionnaire et autres</i>) 	Croisements de données <i>Réalisés selon quatre ensembles de caractéristiques de la section 1</i>	Identifier des profils d'organisations touchées en fonction des mesures mises en œuvre ou envisagées
	Q21	<ul style="list-style-type: none"> Mesures envisagées pour l'avenir (<i>identifiées par le questionnaire et autres</i>) 		
Section 3	Q17-21	<ul style="list-style-type: none"> Mesures mises en œuvre durant période ou envisagées pour l'avenir (<i>identifiées par le questionnaire et autres</i>) 	Croisements de données <i>Réalisés en fonction du nombre de mesures mises en œuvre ou envisagées</i>	Identifier les organisations les plus fragilisées par les réductions de financement

ANNEXE 4 – Membres du comité PÉA

Composition du Comité consultatif de l'ICÉA sur les politiques en éducation des adultes (2015-2016)

Audrey Dahl	Doctorante (Concordia)
Caroline Meunier	Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
Chantal Hains	Conseil du patronat du Québec (CPQ)
Claude Garon	Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)
Frédéric Lalande	Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)
Leesa Hodgson	Cégep Vieux-Montréal – Service aux entreprises
Lise Roy	Centre Saint-Pierre
Paula Duguay	Présidente, membre individuelle
Sébastien Guyon	Consultant et doctorant (UdeS)
Violaine Damphousse	Collège de Shawinigan
Yves Otis	Percolab
Isabelle-Line Hurtubise	Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Félix Bélanger-Simoneau	Étudiant à la maîtrise (UQAM)
Luk Parlavecchio	Déséquilibre